



Sommaire

1 Introduction

2 Le Canton de Vaud sur la scène fédérale

Mobilité
Développement ferroviaire
Léman Express
Accélération Lausanne-Berne
Léman 2030
Agglomérations et mobilité
Fiscalité des entreprises
Réforme de la péréquation
Admission des médecins
Financement moniste
Hausse des coûts
Vaud dans la moyenne
Répartition des tâches
Forme authentique
Surveillance de la LPP
Entreprises de sécurité
Liberté conditionnelle
Formation policière
Cybersécurité
Inventaire des dangers
Protection de la population
Accord cadre
Domaine de l'asile
Étrangers et intégration
Agenda intégration suisse
Aménagement du territoire
Loi sur le CO₂
Agriculture
Identification électronique
Club des 100
Cinémathèque suisse

Vaud sous la Coupole
Votations fédérales 2019

17 Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale

Stratégie numérique
Pilotage numérique
Greater Geneva Bern area
Système d'innovation
Mobilité numérique
Cybercriminalité
Justice pénale
Environnement et jeunesse
Visite de Simonetta Sommaruga
Apprentissage du français
Protection de l'enfant
Entretien des autoroutes
Semaine du Goût
Hôpital Riviera-Chablais
Dossier électronique du patient
Proches aidants
Conventions hospitalières
Espèces envahissantes
Correction du Rhône
Gymnase intercantonal
Gouvernements cantonaux
Suisse occidentale
La Fête des Vignerons

27 Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière

Paris-Jura-Lausanne
Liaisons lacustres
Conseil du Léman
Sécurité sur le Léman

Covoiturage transfrontalier
Ligne Gex-Divonne-Nyon
Ressource en eau
Agriculture urbaine
Loup
Interreg

32 Le Canton de Vaud sur la scène internationale

JOJ : Lausanne 2020
Inauguration du MCBA
Inauguration du Vortex
Switzerland Global Entreprise
Vaud-Jiangsu
Soins physiothérapeutiques
Soins intensifs de pédiatrie
Visite du président indien
Mieux enseigner
Maturité bilingue
Échanges internationaux
Apprentis vaudois
Coopération et développement

38 Annexe I

Consultations fédérales

40 Annexe II

Accords intercantonaux
Conventions-programmes

43 Annexe III

Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières

Impressum

Rapport sur les affaires extérieures 2019

Selon les dispositions de l'art. 60 de la loi sur le Grand Conseil, le Conseil d'État soumet chaque année au Grand Conseil un rapport sur la politique extérieure, préavisé par la Commission thématique des affaires extérieures du Grand Conseil. La Commission, composée de 15 membres, était présidée en 2019 par Étienne Räss.

Couverture

En réponse aux besoins grandissants des hautes écoles en matière de logements pour étudiants, le bâtiment Vortex en forme de couronne permettra à terme d'accueillir 1000 étudiants et hôtes académiques au cœur du campus de l'Université de Lausanne. © ITTEN+BRECHBÜHL SA ET FERNANDO GUERRA

Préresse Chantal Moraz. **Relecture** Marie Chevalley. **Impression** DAL.

Contact/Commandes Office des affaires extérieures – Téléphone 021 316 44 11 – info.oae@vd.ch

Introduction

Le rapport annuel du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud passe en revue l'année 2019. Sans être exhaustif, il revient sur les principales démarches entreprises par le Conseil d'État pour défendre les intérêts du Canton dans les dossiers de politique fédérale. Ce rapport recense également les principales collaborations intercantionales, transfrontalières et les échanges sur le plan international. Enfin, il évoque les actions menées par le Gouvernement afin de promouvoir l'image et favoriser le rayonnement du canton, tant au niveau national qu'international. Prioritairement destiné à informer le Grand Conseil, et plus particulièrement sa Commission sur les affaires extérieures, ce document s'adresse aussi à un public plus large, les institutions et les partenaires du canton de Vaud, par exemple.

Sur le plan des relations avec la Confédération, l'année écoulée a été marquée par l'aboutissement de quelques dossiers qui ont été largement évoqués dans les rapports sur les affaires extérieures de ces dernières années. Il y a d'abord le dossier de la mise en conformité aux nouveaux standards internationaux de la fiscalité des entreprises. L'acceptation du deuxième projet soumis en votation populaire, en mai, et la mise en vigueur dès 2020 du nouveau régime au niveau fédéral ont permis de lever une insécurité juridique néfaste à l'économie et à l'emploi. La validation par les Chambres fédérales d'une péréquation financière plus stable marque la fin d'une période d'incertitudes et de tensions entre les cantons. Enfin, l'adoption du projet de développement du réseau ferroviaire pour l'étape 2030 à 2035 est également à saluer. Le projet voté par le Parlement intègre l'augmentation de la capacité entre Lausanne et Genève, l'augmentation de cadences et de nouvelles haltes sur le territoire vaudois et il prévoit des mesures d'accélération entre Lausanne et Berne.

L'actualité fédérale aura également été marquée par le début d'une nouvelle législature. Évolution démographique oblige, Vaud y a gagné un siège supplémentaire au Conseil national, à l'instar de son voisin Genève et au détriment des cantons de Berne et de Lucerne. Comme le prévoit la Constitution vaudoise et selon les dispositions de la loi sur l'organisation du Conseil d'État, le Gouvernement entretient des relations régulières avec la députation vaudoise aux Chambres fédérales. Ces échanges se concrétisent soit par le biais de la Conférence des affaires fédérales qui se réunit avant ou au début de chaque session parlementaire soit au fil de l'eau, par des discussions ponctuelles et bilatérales, en fonction de l'avancement des dossiers. Pour faciliter ces échanges et organiser la circulation de l'information, le Gouvernement dispose de l'Office des affaires extérieures. Ses tâches consistent notamment à assurer une veille stratégique, à faire entendre la voix et à conduire des actions permettant de défendre les intérêts du Canton. Autant de démarches qui peuvent être conduites en collaboration avec d'autres cantons ou par le biais des conférences intercantionales, spécialisées ou gouvernementales.

Le présent rapport revient également sur les affaires transfrontalières. Le Conseil d'État s'engage depuis de nombreuses années pour favoriser les échanges entre les acteurs institutionnels de part et d'autre de la frontière, que ce soit au sud et à l'ouest avec la région Auvergne-Rhône-Alpes ou au nord avec la région Bourgogne-Franche-Comté. Ces relations se matérialisent par le développement de projets communs, sous l'égide du programme européen Interreg ou encore dans le cadre de la Conférence transjurassienne et du Conseil du Léman. L'actualité transfrontalière aura aussi été marquée par la mise en service du Léman Express. Ce véritable trait d'union ferroviaire entre la Métropole lémanique et les départements de l'Ain et de Haute-Savoie doit son existence à l'achèvement du nouveau tronçon ferroviaire CEVA entre Cornavin et Annemasse. Enfin, sur le plan du rayonnement, ce rapport évoque l'ouverture du Musée cantonal des Beaux-arts, première étape du projet Plateforme 10. Ainsi que l'achèvement du bâtiment circulaire Vortex destiné à loger les étudiants du campus de Dorigny. Et dont les jeunes athlètes des JOJ 2020 ont été les premiers résidents.

Le Canton de Vaud sur la scène fédérale



Une semaine après l'élection de Rebecca Ruiz, succédant à Pierre-Yves Maillard à la tête du Département de la santé et des affaires sociales, le Conseil d'État pose dans sa nouvelle composition dans la salle de la Monnaie au Château Saint-Maire.

Le Canton de Vaud s'engage pleinement sur la scène fédérale pour travailler en partenaire attentif et responsable avec la Confédération. Il veille à défendre ses intérêts, souvent par des actions concertées avec d'autres cantons.

Mobilité

La mobilité est une thématique majeure qui implique par nature une approche concertée avec la

Confédération bien sûr, mais aussi avec les autres cantons et, côté français, avec les collectivités territoriales et le gouvernement. La période passée sous revue par ce rapport a vu l'aboutissement d'importants travaux. Les Chambres fédérales ont validé la prochaine étape de développement du réseau ferroviaire ; dans la région lémanique, l'ambitieux réseau RER transfrontalier a été inauguré. Et sur le lac, les décisions sont tombées. Les pendulaires devraient bientôt profiter d'une nette amélioration de l'offre avec de nouveaux bateaux.

Développement ferroviaire

La création du fonds d'infrastructure ferroviaire a été acceptée par le peuple suisse en février 2014. En automne 2015, les cantons ont transmis à la Confédération leurs projets de développement du réseau ferroviaire pour l'étape d'aménagement 2030/35. Le Conseil fédéral a adopté en 2018 son message aux Chambres fédérales. Cette année, ces dernières ont amendé le projet du Conseil fédéral en demandant d'augmenter l'enveloppe financière dans le but de repêcher certains projets laissés pour compte. Adopté la même année par le Parlement, le programme 2030/35 intègre ainsi l'augmentation de la capacité entre Lausanne et Genève, l'augmentation des cadences du LEB à dix minutes, le prolongement d'Aigle-Leysin et la création d'une halte ferroviaire à Y-Parc à Yverdon-les-Bains, de même que les mesures d'accélération sur la ligne Lausanne-Berne. L'ensemble des projets d'infrastructures inscrits dans l'étape 2035 pour le canton de Vaud représentent des investissements d'un montant de l'ordre de 1,5 milliard de francs.

Léman Express

Le plus grand réseau international de RER a été inauguré en décembre par les autorités suisses et françaises lors de trois cérémonies organisées à Coppet, la Roche-sur-Foron et Genève. La mise en service complète du Léman Express marque un

saut qualitatif pour la mobilité de plus d'un million d'habitants. Desservant plus de 45 gares et 230 kilomètres de lignes, les rames modernes circulent toutes les quinze minutes entre Coppet et Annemasse et elles offrent ainsi une véritable épine dorsale pour les déplacements dans et vers l'agglomération du Grand Genève. Cette inauguration marque également la fin de la construction d'un chaînon ferroviaire manquant entre la Suisse et la France, la liaison entre les gares de Cornavin, des Eaux-Vives et d'Annemasse. Après plus d'un siècle de discussions, la mise en service de cette infrastructure – plus connue sous l'acronyme de CEVA – permet désormais aux trains RegioExpress de rejoindre la France voisine depuis Saint-Maurice et les principales gares vaudoises situées dans le Chablais et le long des rives du Léman.

Accélération Lausanne-Berne

Indispensable pour garantir à long terme la cohérence du réseau ferroviaire suisse, la diminution du temps de parcours à moins d'une heure entre Lausanne et Berne est devenue une préoccupation fédérale. Après de nombreuses interventions des gouvernements et élus vaudois et fribourgeois, les Chambres fédérales ont en effet accepté au printemps un amendement prévoyant de financer les études dans le cadre du prochain grand paquet d'investissements ferroviaires appelé PRODES 2035.



Présenté comme le plus grand réseau régional ferroviaire transfrontalier d'Europe, le Léman Express a été inauguré en décembre en présence du conseiller d'État genevois Serge dal Busco, de la présidente du Conseil d'État vaudois Nuria Gorrite, de Christian Monteil, président du Département de la Haute-Savoie, et de Laurent Wauquiez, président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

© JEAN-BERNARD SIEBER

Cette décision a permis de relancer les réflexions sur la construction d'infrastructures indispensables pour permettre aux trains de lier en cinquante-cinq minutes les nœuds ferroviaires de Lausanne et de Berne. Le temps de trajet actuel de plus d'une heure et six minutes représente, en effet, une anomalie dans le fonctionnement du réseau des CFF obligeant la gare de Lausanne à battre un rythme des correspondances avec un quart d'heure de décalage sur ses homologues alémaniques de Berne, Bâle et Zurich. Cette situation représente un fort risque de scission du réseau ferroviaire suisse en deux, impliquant la disparition des InterCity reliant Genève à Saint-Gall sans changement.

Léman 2030

Signée en 2009 par la Confédération, les cantons de Vaud et Genève et les CFF, la convention-cadre Léman 2030 a pour objectif de développer l'offre et les infrastructures ferroviaires de la ligne Lausanne-Genève-Aéroport à l'horizon 2030. Projet phare de ce programme, la transformation de la gare de Lausanne. Prévue comme véritable hub de mobilité pour le XXI^e siècle, la nouvelle gare de Lausanne offrira des quais plus larges et plus longs, trois passages sous voies élargis, des interfaces avec les métros m2 et m3, un accès aux bus, une place de la gare, ainsi qu'une façade sud entièrement remodelée.

L'Office fédéral des transports a délivré l'autorisation de construire en juin. Toutefois, le début des travaux est retardé de plusieurs mois en raison de recours déposés auprès du Tribunal administratif fédéral. Les travaux devraient durer une dizaine d'années. Ces derniers ont été pensés pour que les usagers puissent circuler et prendre les transports publics de la manière la plus optimale au fur et à mesure de l'évolution du chantier.

Agglomérations et mobilité

Le processus d'évaluation des projets d'agglomération de troisième génération s'est terminé en septembre avec l'adoption par les Chambres fédérales de l'arrêté concernant les crédits d'engagement en faveur du trafic d'agglomération. Les services cantonaux ont collaboré avec l'Office fédéral du développement territorial à la rédaction des accords sur les prestations entérinant le financement fédéral réservé aux trois agglomérations sises sur territoire vaudois que sont Lausanne-Morges, Grand Genève et Chablais Agglo. Ces trois projets bénéficieront ainsi respectivement d'un cofinancement fédéral de 135, 120 et 17 millions de francs, correspondant à un taux de subventionnement respectif de 35, 40 et 35 %. Parallèlement, les efforts liés à la mise en œuvre des projets se sont poursuivis dans les cinq agglomérations du canton.



La conseillère d'État Jacqueline de Quattro, son collègue fribourgeois Didier Castella et le président du comité de pilotage Rivelac Dominique Martin (au centre) ont signé en novembre la convention Rivelac, posant ainsi les fondements d'une nouvelle gouvernance intercantonale à même de relever les défis des projets d'agglomération des générations à venir.



Une conférence suivie d'un débat sur les enjeux du scrutin sur la réforme de la fiscalité des entreprises et de l'AVS s'est tenue au Swiss Tech Convention Center de l'EPFL, en mars, en présence du conseiller fédéral Alain Berset, des conseillers d'État Philippe Leuba et Pascal Broulis, ainsi que de leurs collègues fribourgeois Georges Godel et genevoise Nathalie Fontanet et du président de l'EPFL Martin Vetterli.

© JEAN-BERNARD SIEBER

Fiscalité des entreprises

Deux ans après avoir fermement rejeté la réforme fiscale RIE III, les citoyens suisses ont largement approuvé le compromis RFFA, un paquet liant la réforme de l'imposition des entreprises et le renforcement de l'AVS. Le oui l'a emporté dans la totalité des cantons, Vaud étant celui qui a le plus massivement soutenu le projet. Rappelons qu'en 2016, le volet cantonal avait été plébiscité par 87,1 % des Vaudois. La réforme de la fiscalité des entreprises, avec l'abolition des statuts particuliers, répond à la volonté et à l'engagement du Conseil fédéral de conformer la législation fiscale aux développements des standards internationaux. Après l'échec de la RIE III en février 2017, le Conseil fédéral avait remis l'ouvrage sur le métier. Nantie du dossier, la Commission de l'économie du Conseil des États avait créé une certaine surprise en proposant que chaque franc de recettes fiscales perdu par la Confédération, les cantons et les communes soit affecté au financement de l'AVS. Le texte prévoit également de promouvoir la recherche et le développement au moyen du système de la patent box et d'un dispositif pour les dépenses de R&D. Sur le plan cantonal, la réforme s'est concrétisée en plusieurs étapes. La mesure la plus importante, à savoir la baisse du taux de l'impôt cantonal sur le bénéfice, est entrée en vigueur en

début d'année. L'abolition des statuts spéciaux, forte du feu vert fédéral, se concrétisera en janvier 2020, en même temps que seront introduites les autres dispositions de la RFFA.

Réforme de la péréquation

Cantons et Confédération sont arrivés au bout de leur projet de réforme de la péréquation financière, plus connue sous l'acronyme RPT. Bien qu'ayant fait ses preuves dans son ensemble, la péréquation financière se devait d'être réformée pour lui assurer une meilleure stabilité. Ardemment négocié, le compromis des cantons a servi de référence au Conseil fédéral avant d'être adopté en juin par le Parlement, quasiment sans modification. Le nouveau modèle conduit à la réduction partielle et progressive de la surdotation ainsi qu'à une compensation plus équitable des charges excessives dues à des facteurs sociodémographiques. Les fonds fédéraux libérés par le changement de la méthode de calcul ont été mis intégralement à la disposition des cantons. Une moitié a été attribuée à la compensation des charges excessives dues à des facteurs sociodémographiques. L'autre moitié sera versée de manière dégressive, en fonction du nombre d'habitants, aux cantons à faible potentiel de ressources entre 2021

La conseillère d'État Rebecca Ruiz et le président de la Société vaudoise de Médecine Philippe Eggimann, en présence de la pharmacienne cantonale Marie-Christine Grouzmann, ont rappelé les pratiques admises entre les médecins prescripteurs d'analyses et les laboratoires qui les effectuent. Vaud rejoint Genève qui avait également pris des mesures après avoir découvert des pratiques commerciales contraires à la loi sur l'assurance-maladie.



© JEAN-BERNARD SIEBER

et 2025. L'acceptation de la réforme et son application dès 2020 clôt une période de plusieurs années de tensions entre cantons bénéficiaires et contributeurs et renforce ainsi la cohésion nationale.

Admission des médecins

Limiter le nombre de médecins est une mesure reconnue par l'ensemble des acteurs pour contribuer à contenir la hausse des coûts de la santé. La manière de la mettre en œuvre reste toutefois sujette à débat. Quel doit être le rôle de l'État ? Quelles compétences attribuer aux cantons ? Comment maintenir l'efficacité d'un mécanisme tout en respectant les réalités régionales ? Du projet du Conseil fédéral au texte actuel des Chambres, l'admission des fournisseurs de prestations suscite des discussions nourries, à la mesure des enjeux. Ainsi, le Parlement a décidé d'obliger les cantons à limiter, alors que le projet du Conseil fédéral prévoyait de laisser aux cantons la possibilité de le faire. De son côté, le Conseil national est revenu sur une disposition qu'il avait introduite et qui prévoyait la liberté de contracter à l'intérieur des fourchettes admises de médecins. Dans le cadre des débats à venir, deux divergences de taille subsistent : faut-il lier l'entrée en vigueur de la loi à la réglementation sur le financement moniste et doit-on accorder aux assureurs un droit de recours contre les décisions cantonales en matière de limitation des admissions ? Réponse en 2020.

Financement moniste

Changer les règles du financement des soins ne suffit pas à réduire les coûts de la santé. Il faut aussi agir sur le fond. Les cantons ont eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises, mais n'ont pas été entendus par le Conseil national. En l'état, le projet de loi sur le financement moniste réduit les cantons à de simples payeurs de factures. Il ne leur donne pas les moyens de contrôler les fonds publics, de piloter l'offre ni de veiller à la couverture des besoins en soins sur leur territoire – tâches pourtant inscrites dans la Constitution fédérale. De plus, le Conseil national a refusé d'intégrer dans le projet les soins de longue durée, alors que des expertises ont démontré que les coûts seraient moins élevés et pour les cantons, et pour les assureurs, en incluant les soins. Le Conseil d'État interviendra auprès de la commission compétente du Conseil des États pour que celle-ci rectifie le tir. À défaut, le Conseil d'État proposera de se joindre au référendum des cantons d'ores et déjà annoncé par la Conférence spécialisée.

Hausse des coûts

La maîtrise de la hausse des coûts de la santé est l'un des défis majeurs de la législature. Le Conseil fédéral a ainsi ouvert deux paquets de mesures, que le Conseil d'État suit avec attention. Le gouvernement vaudois a ainsi soutenu les interventions

parlementaires obligeant les partenaires tarifaires à introduire des mécanismes contraignants de maîtrise du volume des prestations et donnant aux autorités cantonales une compétence subsidiaire en la matière. Le Conseil d'État s'est montré très critique envers plusieurs mesures proposées par le Conseil fédéral, qui excluent systématiquement les cantons du pilotage du système de santé. Il s'agira de rectifier le tir au moment des débats aux Chambres et de poursuivre les démarches de sensibilisation auprès de la députation vaudoise, notamment par le biais de la Conférence des affaires fédérales.

Vaud dans la moyenne

Sept cantons ont cette année contribué à la dotation du fonds bénéficiant aux dix-neuf autres cantons. Se plaçant légèrement en dessous de la moyenne nationale avec un taux de 99,6 %, Vaud se situe dans le camp des cantons dits à faible potentiel de ressources. Il a perçu à ce titre quelque 1,7 million de la péréquation des ressources sur un montant total versé à ce titre de 4,3 milliards de francs. En tenant compte de la compensation pour les charges excessives financée par la seule Confédération, et du financement par le Canton de Vaud du pot de compensation des cas de rigueur, Vaud a perçu en 2019 quelque 65,9 millions de francs au titre des instruments péréquatifs. Les données annoncées par la Confédération pour 2020 laissent apparaître une légère amélioration du potentiel vaudois des ressources qui passe à 99,9 % de la moyenne nationale. Vaud reste tout juste bénéficiaire à la péréquation des ressources.

Répartition des tâches

Quelques années après la dernière réforme de la répartition des tâches, cantons et Confédération sont d'avis que le désenchevêtrement doit faire l'objet d'une nouvelle ronde de discussions. La Conférence des gouvernements cantonaux a ainsi procédé à une consultation auprès des cantons, un processus qui a permis de dégager les domaines à traiter en priorité, de mettre sur pied une organisation de projet impliquant les cantons et les conférences spécialisées, et d'organiser la planification des travaux. La réduction individuelle des primes, les prestations complémentaires, le transport régional de voyageurs et le financement de l'infrastructure ferroviaire constituent les quatre domaines de tâches amenés à être désenchevêtrés, en fonction d'une option déjà prédéfinie vers une centralisation ou vers une

cantonalisation. Les conférences spécialisées ont cependant émis des critiques quant à la pertinence des thématiques retenues et des discussions auront encore lieu avant le début des travaux prévu au premier trimestre 2020. Quoi qu'il en soit, les travaux doivent respecter deux principes cardinaux : premièrement, toute nouvelle attribution de tâche doit être financable, pour la Confédération comme pour les cantons. Deuxièmement, les transferts de coûts devraient être compensés sans avoir d'effets sur les budgets. Pour ce faire, chaque domaine fera l'objet d'une évaluation des coûts.

Forme authentique

Dans le but de simplifier les procédures administratives, le Conseil fédéral a proposé de supprimer l'exigence de la forme authentique pour la création, la dissolution, la modification des statuts ou l'augmentation du capital des sociétés à structure simple dans le cadre du projet de révision du droit de la société anonyme. Cette renonciation générera des contrôles supplémentaires importants pour les registres cantonaux et engendrera un affaiblissement de la sécurité juridique : le Conseil d'État, avec le soutien de la majorité des cantons latins, s'est mobilisé pour sensibiliser les parlementaires fédéraux à cette problématique. Il a notamment rappelé que la grande majorité des cantons s'était opposée à cette suppression en 2013 déjà, menant alors à l'abandon du projet. Le Conseil fédéral l'a réintroduit dans son projet de révision du droit de la société anonyme, sans que les cantons n'aient pu, cette fois, se positionner. Si l'exigence d'un acte authentique ne constitue pas un pare-feu absolu pour contrer les abus, elle apparaît cependant très efficace. Et même indispensable dans un contexte économique et social où le phénomène de faillites en chaîne semble s'amplifier. En décembre dernier, donnant une suite favorable aux actions du Canton de Vaud et aux interventions des cantons, le Conseil national s'est rallié au Conseil des États et a décidé de biffer l'article qui prévoyait la suppression de la forme authentique. La suppression de cette divergence clôt la question.

Surveillance de la LPP

La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle ne cesse d'étendre son influence, bien au-delà de la volonté initiale du législateur, en empiétant sur des compétences cantonales. Les cantons de Vaud, du Valais, du Jura et de Neuchâtel sont membres du concordat créant

L'Autorité de surveillance de la prévoyance professionnelle et des fondations de Suisse occidentale. Celui-ci prévoit que chaque canton soit représenté au conseil d'administration par un conseiller d'État. Faisant fi de précédentes décisions parlementaires, le Conseil fédéral revient à la charge et propose de modifier les règles régissant la surveillance du 2^e pilier. Il souhaite notamment interdire la présence de conseillers d'État au sein des conseils d'administration des établissements concordataires. En réaction à ces projets, le Conseil des États a donné suite à une initiative qui s'insurge contre l'influence toujours plus grande de la Commission de haute surveillance et qui appelle le Conseil fédéral à garantir l'autonomie des cantons dans son projet de modernisation de la surveillance de l'AVS et du 2^e pilier. Au final, cette initiative a été rejetée au Conseil national qui devra encore se déterminer sur une motion, approuvée aux États, et allant dans le même sens.

Entreprises de sécurité

Les prestations qu'offrent les entreprises actives dans le domaine de la sécurité privée se rapprochent, par certains aspects, des missions générales de la police. La diversité et le nombre important d'entreprises de sécurité en Suisse a rendu nécessaire d'encadrer leurs activités et d'assurer une cohérence au niveau régional. Les cantons romands disposent

ainsi depuis 1999 d'un concordat sur les entreprises de sécurité. Si ce n'est pas le cas de l'autre côté de la Sarine, plusieurs cantons se sont toutefois dotés d'une loi cantonale en la matière. Mais une motion parlementaire demande tout de même de régler cette question par une loi fédérale. Le Canton de Vaud est intervenu activement pour éviter qu'un texte fédéral vienne mettre en péril les dispositions qui ont fait leurs preuves avec la solution concordataire romande. Les cantons romands se sont fait entendre : le Conseil des États a fini par rejeter la motion, à une courte majorité.

Liberté conditionnelle

Plusieurs drames ont conduit le Parlement fédéral à adopter une initiative parlementaire visant à instaurer une responsabilité des autorités en cas de récidive d'une infraction grave, lors d'un allègement de peine ou d'une liberté conditionnelle. En consultation, sa mise en œuvre a été fermement rejetée par le Conseil d'État ainsi que par l'ensemble des cantons, notamment par le biais de la Conférence latine des chefs de départements de justice et police. Cette disposition péjorerait grandement l'intégration des personnes incarcérées et instaurerait le principe de la responsabilité des autorités et non de l'auteur d'un crime. Au vu des résultats de la consultation, la commission a, pour la seconde fois, proposé le

Les cantons romands se sont dotés d'un concordat pour réguler les activités des entreprises de sécurité privée. Celui-ci prévoit notamment un régime d'autorisations permettant de s'assurer de la probité des personnes travaillant dans ce domaine.



© KEYSTONE SDA



La conseillère d'État Béatrice Métraux remet son brevet à l'un des aspirants de l'École de police de Savatan. À droite, le conseiller d'État valaisan Frédéric Favre, également présent lors de la cérémonie en tant que partenaire de l'Académie.

classement de l'initiative. Le Conseil national l'a refusée et prolongé son délai de traitement jusqu'à l'été 2021. Le Conseil d'État reste attentif à l'évolution de ce dossier.

Formation policière

Décidée au niveau suisse, la durée de la formation policière passera d'un à deux ans. En attendant ce nouveau concept général prévu pour 2020, le Conseil de direction de l'Académie de police de Savatan a pris les devants en réaménageant d'ores et déjà la gouvernance de l'école et en adaptant son programme d'enseignement. La première année se déroulera dans les écoles, la seconde s'effectuera essentiellement au sein des corps de police. Présidé par la cheffe du Département des institutions et de la sécurité, le Conseil de direction de Savatan a ainsi anticipé la formation de ses aspirants selon le modèle de formation 2020. Les heures de sport, les marches et les exercices d'endurance sont revus à la baisse, tandis qu'un accent sera mis sur la police de proximité et sur les aspects judiciaires. La convention de collaboration avec la Confédération relative à l'exploitation du site de Savatan a été prolongée jusqu'en 2022.

Cybersécurité

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyber-risques 2018-2022, le Réseau national de sécurité, en coordination avec la Conférence des directeurs et directrices des départements cantonaux de justice et police, a chargé un groupe d'experts d'accompagner la mise en œuvre des mesures applicables au niveau des cantons. Parmi les sept champs d'action de la stratégie contre les cyber-risques traités par le Réseau national de sécurité, le Canton de Vaud est responsable d'accompagner les actions liées à l'extension des capacités des cantons à analyser et à représenter la situation des cybermenaces. En collaboration directe avec la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI, le plan d'action souhaite proposer un radar des cybermenaces et développer un cadre de collaboration opérationnelle pour mieux combattre les intrusions et les codes malveillants.

Inventaire des dangers

L'analyse des dangers et des risques réalisée en 2008 avait répertorié une trentaine de dangers dans les domaines dangers naturels, techniques et de société.

Cette analyse est désormais en cours de révision afin de l'adapter aux nouveaux dangers et risques. Ce travail se réalise avec la participation des services spécialisés de l'État de Vaud, mais également en collaboration avec les cantons de Genève, Valais et Jura, qui conduisent une démarche similaire. Pour sa part, l'Office fédéral de la protection de la population soutient cette démarche grâce à un appui méthodologique et en validant l'ensemble de l'analyse des risques une fois que les principaux éléments seront réunis. De plus, Météosuisse et le Service suisse d'enquête de sécurité ont accepté de mettre leur expertise au service de ce travail d'actualisation, qui devrait être terminé en milieu d'année 2020.

Protection de la population

Montreux s'est retrouvé au cœur des nouveaux enjeux de protection de la population. Pendant deux jours, l'ensemble des responsables fédéraux et partenaires cantonaux de la protection de la population s'est retrouvé afin d'échanger sur le système coordonné de protection de la population d'un point de vue opérationnel, avec un accent particulier sur le rôle et les missions des sapeurs-pompiers dans le cadre du système coordonné. Animées par des

intervenants suisses et internationaux, les présentations et tables rondes ont porté sur les impacts et la prévention des incendies de forêts tant sur Vaud qu'en France, les défis pour les forces d'intervention en Suisse lors de catastrophes d'origine naturelle ou technologique de grande ampleur avec comme cas pratique l'intervention des services d'urgence lors de l'effondrement du pont Morandi en Italie l'année dernière.

Accord cadre

Les accords bilatéraux passés avec l'UE, actuellement statiques, doivent régulièrement être mis à jour. La conclusion d'un accord cadre devrait permettre de mettre en place un mécanisme simple visant à assurer un développement homogène et efficace des accords présents et futurs permettant un accès au marché de l'UE. En juin, le Conseil fédéral a arrêté sa position sur l'accord institutionnel qu'il a négocié avec l'Union européenne. Si le gouvernement fédéral confirme vouloir consolider et développer la voie bilatérale qui constitue la pierre angulaire des relations entre la Suisse et l'Union européenne, il demande des précisions concernant la protection des salaires et des travailleurs, les aides d'État et la directive relative aux droits des citoyens de l'Union.

La conseillère d'État Béatrice Métraux lors de son discours d'ouverture de la conférence sur la protection de la population qui s'est tenue en octobre à Montreux.



© JEAN-BERNARD SIEBER

Dans sa réponse, le président de la Commission européenne s'est déclaré prêt à débattre des précisions souhaitées, tout en excluant une renégociation de l'accord. Quelques semaines plus tard l'UE décidait de ne pas renouveler la reconnaissance de l'équivalence boursière et confirmait qu'il n'y aura ni nouvel accord ni adaptation des accords existants tant que l'accord institutionnel ne serait pas validé. Cette dernière contrainte induit une insécurité pour l'industrie suisse des techniques médicales. Cette branche serait en effet la première à faire les frais des retards d'adaptation des accords d'accès aux marchés pour les dispositifs médicaux. En décembre, la nouvelle Commission européenne est entrée en fonction. Les discussions Suisse-UE en vue de la signature d'un accord cadre se poursuivent.

Domaine de l'asile

La restructuration du domaine de l'asile est entrée en vigueur en mars. Parmi les six régions, la Suisse romande est la plus grande. À terme, la Confédération y disposera de plus 1200 places d'hébergement. Le centre de Vallorbe est l'un des quatre centres fédéraux pour requérants d'asile de la région, avec ceux de Boudry, de Chevrières et celui dont la construction est prévue au Grand-Saconnex. Mis à part les cas les plus complexes orientés en procédure étendue, l'examen des demandes d'asile est désormais mené dans les centres fédéraux. Les personnes ayant obtenu l'asile, une admission provisoire ou celles dont la procédure dépasse cent quarante jours sont réparties entre les cantons. Selon la clef de répartition, 9,3 % de l'ensemble de ces personnes sont attribuées au canton de Vaud.

Étrangers et intégration

Entrée en vigueur en janvier, la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration remplace la loi sur les étrangers. Les nouvelles dispositions mettent l'accent sur la connaissance de la langue parlée au lieu de domicile comme critère d'intégration. Pour le canton de Vaud, une maîtrise minimale du français est requise, dans le cadre des regroupements familiaux et de l'obtention d'autorisation d'établissement. La loi introduit aussi la communication d'informations liées aux prestations sociales, au chômage, aux enquêtes et condamnations pénales, aux mesures de protection de l'adulte ou de l'enfant et aux décisions en matière d'état civil, par diverses instances à l'autorité migratoire afin d'évaluer l'intégration de la personne.

Agenda intégration suisse

Conformément aux objectifs de la nouvelle loi sur les étrangers et l'intégration, les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire doivent pouvoir s'intégrer plus rapidement dans le monde du travail. À cette fin, la Confédération et les cantons, par le biais de la Conférence des gouvernements cantonaux, se sont entendus sur un agenda commun en matière d'intégration. Cet « Agenda intégration suisse » se traduit au niveau cantonal par la mise en œuvre d'un dispositif de prise en charge des personnes issues de l'asile. Le Secrétariat d'État aux migrations ayant donné son accord au projet vaudois, le Canton bénéficie désormais de l'augmentation du forfait d'intégration versé par la Confédération, qui est passé de 6000 à 18 000 francs par personne relevant du domaine de l'asile. Ce dispositif est destiné à faciliter et accélérer l'intégration des personnes issues de l'asile, en leur permettant d'acquérir des compétences linguistiques et professionnelles.

Aménagement du territoire

Selon les dispositions actuelles de la loi sur l'aménagement du territoire, seules les constructions et installations absolument nécessaires peuvent être réalisées hors des zones à bâtir. Cette réglementation ne permettant de répondre aux besoins cantonaux ou régionaux spécifiques que de manière limitée, le Conseil fédéral a proposé une deuxième révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Celle-ci porte notamment sur le droit des constructions et installations hors des zones à bâtir et confère aux cantons une plus grande marge de manœuvre. La cheffe du Département du territoire et de l'environnement, présidente de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a défendu les intérêts des cantons lors de la phase pré-parlementaire du projet de loi. Les cantons soutiennent le projet du Conseil fédéral et accompagnent désormais les travaux parlementaires. Vivement critiqué par le Parlement, le projet de révision a été rejeté par le Conseil national. Le Conseil des États en est désormais saisi. Il devrait entamer son examen en 2020.

Loi sur le CO₂

En ratifiant l'Accord de Paris sur le climat, la Suisse s'est engagée à réduire, d'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre de 50 % par rapport à 1990. Pour y

parvenir, le Conseil fédéral a transmis au Parlement une révision totale de la loi sur le CO₂. En limitant le Programme Bâtiments à 2025 et en encourageant le remplacement des chauffages sans prévoir de mesure pour l'amélioration de l'enveloppe énergétique des bâtiments, le projet du Conseil fédéral impacte fortement les cantons, qui se mobilisent par le biais des conférences intercantionales latines et nationales pour défendre leurs intérêts. Après avoir été sèchement recalé par le Conseil national, le projet a été remanié par le Conseil des États qui s'est montré plus ambitieux et qui a proposé la création d'un fonds pour le climat, pérennisant ainsi le Programme Bâtiments tout en augmentant les contributions de la Confédération aux programmes cantonaux. Le Conseil d'État suit l'évolution parlementaire de ce projet avec attention, en s'engageant en faveur d'une loi à la hauteur des défis environnementaux et climatiques actuels et respectant les compétences cantonales.

Agriculture

L'agriculture suisse fait face à de nombreux défis, en raison notamment de surfaces agricoles restreintes et d'une concurrence accrue liée à la libéralisation

des marchés. Par sa Politique agricole 2022+, le Conseil fédéral entend améliorer les conditions générales de l'agriculture aux plans du marché, de l'exploitation et de l'environnement. Le projet mis en consultation a suscité de vives réactions, notamment de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture, présidée par le chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, ainsi que des cantons. Parmi les éléments critiqués, une augmentation de la participation financière des cantons pour le soutien aux projets de stratégie agricole régionale. Outre la Politique agricole 2022+, huit initiatives populaires en lien avec l'agriculture devraient être déposées dans les mois à venir. Dans ce contexte, la Conférence spécialisée entend professionnaliser son secrétariat, qui pourra ainsi suivre de manière attentive l'évolution de ces dossiers.

Identification électronique

De plus en plus de prestations de cyberadministration sont proposées aux citoyens par les administrations communales, cantonales et fédérales. Pour garantir la sécurité de ces prestations en ligne et assurer une identification sûre et fiable, le Parlement fédéral a adopté une loi qui introduit une identité



Le conseiller d'État Philippe Leuba lors de l'événement Swiss Expo à Lausanne. Cette manifestation compte parmi les plus grands concours bovins européens.



Le conseiller fédéral Guy Parmelin a été l'invité d'honneur de la 15^e édition du Club des 100. Yves Ravenel, président du Grand Conseil, ainsi que la conseillère d'État Cesla Amarelle et le conseiller d'État Pascal Broulis entourent le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche dans le hall du Musée cantonal des Beaux-Arts.

© JEAN-BERNARD SIEBER

électronique reconnue par les autorités. Celle-ci repose sur un partage des tâches entre collectivités publiques et entreprises privées, le secteur privé étant chargé de développer et de gérer des systèmes délivrant les identités électroniques. En collaboration avec d'autres cantons latins, le Canton de Vaud est intervenu à plusieurs reprises auprès du Parlement fédéral afin de combler les principales lacunes en matière de protection des données, de soutenir les propositions visant à ce qu'une commission indépendante soit dotée de la compétence de reconnaître et de surveiller les fournisseurs privés d'identité électronique ou encore de s'assurer du respect de la souveraineté des cantons. Le référendum a été saisi contre cette loi, jugée déséquilibrée. Le délai référendaire court jusqu'en janvier 2020.

Club des 100

À l'occasion de sa 15^e édition, le Club des 100 a réuni les responsables des cent plus grosses entreprises vaudoises entre les murs du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, sur le site de Plateforme 10. Cette rencontre a été marquée par la présence du conseiller fédéral Guy Parmelin, qui s'est exprimé sur les facteurs d'excellence de l'économie suisse et

la pérennisation de ses succès. Dans ce même cadre, Andréa Maechler, membre de la Direction générale de la Banque nationale suisse, a évoqué les perspectives économiques et monétaires actuelles dans un contexte global contrasté alors que le chef du Département des finances et des affaires extérieures a quant à lui fait le tour d'horizon des enjeux fiscaux auxquels doit faire face le Canton.

Cinémathèque suisse

Les trésors de la Cinémathèque suisse ont trouvé leur écrin. Quelque 85 000 films, 700 000 bobines, 500 000 affiches, 2 500 000 photographies, 26 000 livres, 10 000 scénarios, 2000 appareils anciens. Longtemps entreposés dans divers bâtiments, la Cinémathèque avait songé à les concentrer en un seul lieu et de construire un nouveau bâtiment à proximité de son siège de Lausanne. Le projet de Centre d'archives à Penthaz a mis plus de trente ans à se concrétiser. L'inauguration du Centre de recherche et d'archivage de la Cinémathèque en septembre s'est déroulée en présence du conseiller fédéral et chef du Département fédéral de l'intérieur Alain Berset et de la cheffe de l'Office fédéral de la culture Isabelle Chassot.

Vaud sous la Coupole

Sur la scène fédérale, l'année 2019 aura été marquée par le début de la nouvelle législature. Le Parlement ressorti des urnes est plus jeune, plus féminin et plus vert. Et aussi plus vaudois. Sa députée Isabelle Moret est à l'honneur en assurant, une année durant, la présidence du Conseil national. Celui-ci eu égard à la progression démographique du canton, accorde un siège supplémentaire à la députation vaudoise, la troisième en importance derrière Zurich et Berne.

Établir des relations régulières et favoriser une bonne circulation de l'information avec les parlementaires vaudois est une priorité pour le Conseil d'État. Si tous les cantons ou presque disposent désormais d'une structure dévolue au suivi des dossiers de politique fédérale ayant un impact sur l'organisation, le fonctionnement ou les finances cantonales, Vaud a été l'un des premiers à mettre en place une entité transversale de coordination, d'information et d'appui en matière de relations extérieures. Créé en 1997, l'Office des affaires extérieures soutient les actions du Conseil d'État pour faire entendre sa voix sous la Coupole et auprès de l'administration fédérale. Il promeut ainsi les intérêts des cantons, et du canton de Vaud en particulier.

Depuis 2007, le principe d'un échange régulier et systématique d'informations entre le Conseil d'État et la députation vaudoise aux Chambres fédérales sur les dossiers fédéraux d'importance est régi par la loi sur l'organisation du Conseil

d'État, conformément à l'art. 118 de la Constitution vaudoise. Cette volonté de partager avec la députation fédérale pour faire en sorte que les intérêts du canton soient pris en compte dans l'appréciation d'une thématique fédérale se matérialise par la tenue des conférences des affaires fédérales, peu avant le début de chaque session parlementaire. Mais les démarches du Canton pour promouvoir ses intérêts ne se limitent pas aux seules relations régulières et formelles que le Conseil d'État entretient avec la députation vaudoise.

Dans les faits la promotion des intérêts vaudois, tout au long des processus administratifs et parlementaires, implique une attention constante des départements et des services-métiers de l'administration cantonale. Ces derniers peuvent compter sur le travail de veille, de conseil ainsi que sur les réseaux de l'Office des affaires extérieures. Les conférences intercantionales, latines ou nationales, thématiques ou gouvernementales, constituent par ailleurs autant de plateformes et de relais permettant d'assurer la prise en compte des réalités cantonales ou de rappeler les principes du fédéralisme.

Élue le 2 décembre 2019 à la présidence du Conseil national avec le score exceptionnel de 193 voix sur 198, Isabelle Moret a d'abord été fêtée sous la Coupole, avant de se rendre dans son canton et dans sa commune de Yens-sur-Morges où l'attendaient le Conseil d'État et plusieurs centaines de convives.



© JEAN-BERNARD SIEBER



© JEAN-BERNARD SIEBER



© CHARLY RAPPO

Pour la première rencontre avec la « nouvelle » députation vaudoise, le Conseil d'État s'est rendu au Palais fédéral pour un « Café des parlementaires » très matinal à la Galerie des Alpes.

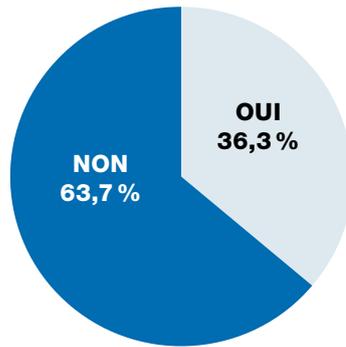


© CHARLY RAPPO

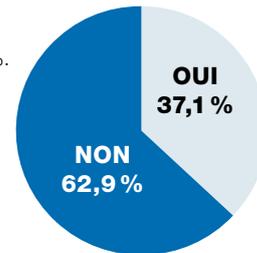
Votations fédérales 2019

Initiative populaire Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti

Le 10 février, le peuple suisse a refusé l'initiative à 63,7 %.

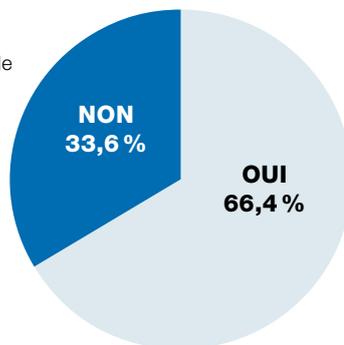


Le canton de Vaud l'a refusée à 62,9 %.

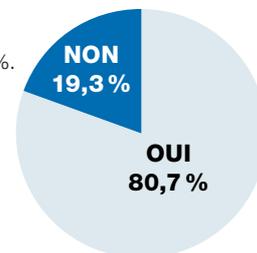


Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS

Le 19 mai, le peuple suisse a accepté le projet à 66,4 %.

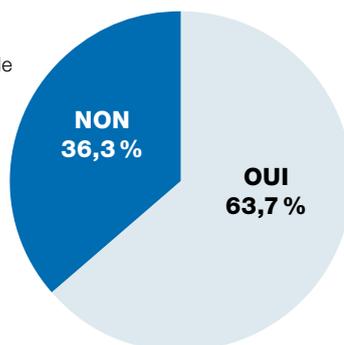


Le canton de Vaud l'a accepté à 80,7 %.

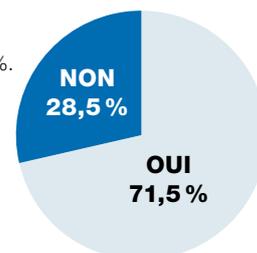


Arrêté fédéral sur l'approbation et la mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive UE modifiant la directive de l'UE sur les armes

Le 19 mai, le peuple suisse a accepté le projet à 63,7 %.



Le canton de Vaud l'a accepté à 71,5 %.



Source: Répertoire chronologique des votations populaires – Chancellerie fédérale.

Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale



© JEAN-BERNARD SIEBER

Afin d'accompagner la transition numérique, la Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique a été créée sous l'impulsion des conseillers d'État chargés des systèmes d'information et de l'informatique. Sa présidence a été confiée à la conseillère d'État Nuria Gorrite.

Stratégie numérique

Accompagner, coordonner et valoriser les actions des cantons romands et du Tessin en matière de transformation numérique, tel est l'objectif de la nouvelle Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique, qui a vu le jour en novembre à Lausanne. Sous l'impulsion des conseillers d'État chargés des systèmes d'information et de l'informatique, cette Conférence accompagnera la transition numérique des administrations publiques et élaborera une vision politique commune portant sur la

prise en compte du numérique. Pour les deux premières années, la présidence a été confiée au canton de Vaud et la vice-présidence au canton de Genève.

Pilotage numérique

La transformation numérique au sein des administrations concerne l'ensemble des échelons de l'État fédéral. Les instances actuellement en place ne permettent ni un pilotage politique ni une coordination de cette transformation numérique, raison pour

Une marque, un logo pour symboliser le canton de Vaud, sa qualité de vie, son dynamisme, sa diversité ou encore son sens de l'innovation. Présentée à la fin de l'année par le conseiller d'État Philippe Leuba, la marque Vaud + vise à profiler et promouvoir le canton comme pôle d'excellence.



laquelle la Conférence des gouvernements cantonaux, en collaboration avec le Département fédéral des finances, a lancé un projet visant à repenser les structures existantes. Différentes variantes d'organisation cible ont été élaborées, allant du statu quo à la création d'une autorité souveraine en matière de numérique. Participant aux travaux du groupe de travail tripartite, le Canton de Vaud s'est engagé pour une meilleure coordination politique et technique mais s'est fermement opposé à toute solution empiétant sur l'autonomie des cantons. Les gouvernements cantonaux se positionneront au début 2020 sur ce rapport. Sa mise en œuvre sera suivie par le Conseil d'État, qui soutient une harmonisation des standards de base tout en respectant l'autonomie cantonale.

Greater Geneva Bern area

Malgré un marché des investissements étrangers toujours plus concurrentiel et un contexte économique et politique particulièrement difficile, le résultat des activités du Greater Geneva Bern sont encourageants. Chargé de la promotion économique de Suisse occidentale, regroupant les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève et Valais, le Greater Geneva Bern area poursuit sa mission en soutenant les entreprises étrangères afin

qu'elles puissent s'établir rapidement et développer leurs activités en Suisse occidentale. Depuis sa création en 2010, il a accompagné et conseillé quelque quatre cents sociétés du monde entier qui se sont établies dans la région. En 2018, la région a enregistré l'implantation de cinquante-deux sociétés étrangères représentant une perspective de création de quatre cent soixante emplois à trois ans. Ce bilan est à mettre au bénéfice de la collaboration entre le Greater Geneva Bern area et les promotions économiques des six cantons membres. Pour le canton de Vaud, des actions spécifiques continuent d'être conduites dans les secteurs des sciences de la vie, de la blockchain et de la robotique.

Système d'innovation

Les cantons de Suisse occidentale ont mis en place des programmes pour promouvoir l'innovation au niveau régional et favoriser le changement structurel du tourisme. Le canton de Vaud est partie prenante de deux conventions-programmes en matière d'innovation à l'échelle intercantonale. Des plateformes de promotion sectorielle dans les sciences de la vie et les technologies favorisent les partenariats pour développer les réseaux d'affaires et le rayonnement. Elles visent à profiler la région comme pôle d'excellence dans des secteurs clés. Des organismes

de coaching offrent un appui pour l'accès aux compétences et au montage de projets, en collaboration avec les hautes écoles. Enfin, la mise sur pied d'antennes cantonales assure une fonction de porte d'entrée, d'analyse des besoins et d'aiguillage vers les intervenants adéquats.

Mobilité numérique

Organisée par le Département des infrastructures et des ressources humaines, une première conférence consacrée aux enjeux et défis de la numérisation dans les transports s'est tenue à l'Université de Lausanne. Réunissant plus de cinq cents participants, elle a permis de dresser un large panorama des changements en cours et rendu possible de riches échanges sur les grands enjeux qui se posent à tous les acteurs du secteur. Le renforcement de la coordination entre les différents acteurs et la définition collective d'une logique de coopération figurent parmi les priorités dégagées lors de la conférence. Il a également été souligné l'importance pour les politiques publiques de tirer parti des nouvelles technologies pour continuer à renforcer la lutte contre le changement climatique, les économies de ressources et d'énergie, et un aménagement du territoire limitant le gaspillage du sol.

Cybercriminalité

Mutualiser les ressources et les compétences policières pour lutter contre la cybercriminalité: tel est l'objectif du nouveau Centre de compétence cyber romand mis en place par la Conférence latine des chefs de départements de justice et police, présidée par la cheffe du Département des institutions et de la sécurité. Cette plateforme assure des compétences liées à l'accès aux données numériques, à l'évolution dans le cyberspace ainsi qu'au processus d'exploitation et d'analyse du renseignement récolté. Le centre est également équipé d'une plateforme d'informations de la criminalité sérielle en ligne dont l'objectif est d'obtenir une vue globale sur le plan romand et de favoriser la création et la gestion des séries de phénomènes. L'outil permet d'optimiser le processus global de renseignement, de la prise en charge de la plainte pour un cyberdélit jusqu'à l'analyse et l'exploitation du renseignement utile aux mesures préventives et d'enquête dans les cantons concernés.

Justice pénale

Dématérialiser le dossier judiciaire et le portail d'accès à la justice suisse sont les deux sujets prioritaires du programme Justitia 4.0. Ce programme



Plus de 500 personnes ont participé à la première Conférence sur la mobilité numérique, organisée par le Canton de Vaud. Parmi eux: Nouria Hernandez, rectrice de l'UNIL, Anne Berner, ministre finlandaise des Transports et de la Communication, Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'État et Laurent Favre, conseiller d'État neuchâtelois.

est dirigé par un comité stratégique composé des représentants de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police. Lancés officiellement en février, la mise en œuvre et le déploiement du projet à l'échelle nationale sont prévus en plusieurs étapes au cours des prochaines années. En parallèle, le programme « Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale » coordonne au niveau national les projets et initiatives de digitalisation dans le domaine de la justice pénale. Il touche l'ensemble de la chaîne pénale et vise à harmoniser et coordonner les systèmes informatiques. Le Canton de Vaud participe étroitement aux travaux de ces programmes et, sur le plan cantonal, anticipe les changements à apporter au système d'information de la justice dans la perspective de leur déploiement.

Environnement et jeunesse

Intitulé « je consomme, tu consommes, il consomme », le concours intercantonal sur l'environnement et la jeunesse s'est déroulé à Fribourg, avec une participation de près de neuf cents élèves et soixante-six classes de Suisse romande. Il a été mis en place dans le canton de Vaud il y a plus de trente ans et a pour objectif de pousser les élèves à réfléchir aux enjeux liés à leur environnement tout en les encourageant à être des citoyens du monde. Le concours engage une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour le respect et l'amélioration du développement durable. Au gré des éditions, ce concours s'est étendu à tous les cantons francophones grâce au soutien des départements cantonaux de l'instruction publique.



Visite de Simonetta Sommaruga. En marge de la grève des femmes et en présence de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, les conseillères d'État Rebecca Ruiz, Béatrice Métraux, Nuria Gorrite, Cesla Amarelle et Jacqueline de Quattro ont permis aux élèves d'une classe du Gymnase du Bugnon de débattre ensemble du rôle des femmes dans la société.

Créé pour la maintenance du réseau des routes nationales dans les cantons de Genève, Vaud et Fribourg, le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier emploie quelque 180 collaborateurs, exploite 300 kilomètres d'autoroutes et assure leur bon fonctionnement.



Apprentissage du français

Après avoir procédé à l'analyse de nombreux outils francophones, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin a décidé de réaliser une collection romande des outils d'enseignement du français pour la scolarité obligatoire. Les priorités de la Conférence intercantonale portent sur l'adéquation des moyens d'enseignement avec le plan d'études romand et sur la mise en valeur de la culture romande. Ces nouveaux outils combineront des ouvrages et des supports imprimés pour les élèves, complétés par des ressources numériques pour la classe et un guide pour les enseignants. La production de cette collection, qui sera achevée en 2026, est le chantier le plus important de la Conférence depuis sa création.

Protection de l'enfant

Gérer l'incertitude et le risque lorsqu'il s'agit de protéger un enfant, donner l'importance requise à la parole mais aussi au non-verbal, accompagner les parents pris dans une séparation conflictuelle : telles sont les thématiques qui ont été abordées lors de colloques mis sur pied par le Service de protection de la jeunesse à l'occasion des trente ans de la Convention de l'Organisation des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Ces manifestations, destinées à un large public professionnel des domaines du droit, de la santé, de l'action sociale, de la protection des mineurs, de la police et de l'école, ont favorisé les échanges croisés autour

de l'intérêt supérieur de l'enfant et permis d'approfondir des problématiques majeures dans un cadre interdisciplinaire.

Entretien des autoroutes

La Confédération est propriétaire des routes nationales et délègue leur exploitation à des unités territoriales sur la base de contrats de prestation. Créée pour exploiter les autoroutes dans les cantons de Genève, Vaud et Fribourg, l'Unité territoriale II fonctionne sur une base partenariale conventionnée. Depuis ses débuts en 2008, l'Unité a toujours délivré des prestations de qualité, mais sa structure administrative est restée complexe. Pour répondre aux exigences de la Confédération, améliorer la gouvernance, renforcer les synergies intercantionales et réduire les coûts, les trois cantons ont décidé de créer en janvier un établissement autonome de droit public nommé Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier. Employant quelque cent huitante collaborateurs parmi les trois administrations cantonales partenaires, le service exploite trois cents kilomètres d'autoroutes et assure le bon fonctionnement des routes nationales ainsi que leur sécurité pour les usagers.

Semaine du Goût

Grâce à son statut de ville-hôte de la Semaine du Goût, Montreux a permis aux élèves de l'École professionnelle de s'engager activement dans l'élaboration

de l'événement. Les apprentis des métiers de bouche ont animé des stands au cœur de la ville, des conférences ont été proposées ainsi qu'un parcours didactique. Des apprentis ont participé à la finale romande et tessinoise des jeunes confiseurs. Avec ses quelque neuf cents apprentis répartis dans six filières des métiers de bouche, l'École professionnelle de Montreux s'est pleinement associée aux valeurs défendues par la manifestation nationale telles que la mise en valeur du savoir-faire artisanal, l'encouragement des productions locales et durables ou encore la sensibilisation des jeunes au goût, au respect de la nourriture et au plaisir de cuisiner et de bien manger.

Hôpital Riviera-Chablais

Le nouvel hôpital Riviera-Chablais à Rennaz a été inauguré en août, vingt ans après les premières discussions entre les cantons de Vaud et du Valais. La première pierre de ce projet de près de 400 millions de francs a été posée en 2015. L'établissement de droit public, contrôlé par une commission interparlementaire regroupant les cantons concernés, réunit cinq sites hospitaliers de soins aigus en un seul établissement. Le déménagement a constitué une prouesse logistique hors du commun. La capacité de l'hôpital est de 350 lits et 48 places de traitement

ambulatoire pour une superficie de 67 000 m². Il compte un bloc opératoire de dix salles d'opération, six salles d'accouchement et offre des services de pédiatrie, gynécologie obstétrique, médecine, chirurgie et orthopédie-traumatologie. Environ 1500 collaborateurs, dont environ un millier sur place par jour, travaillent sur le site.

Dossier électronique du patient

L'association CARA, qui regroupe les cantons du Jura, Genève, Valais, Vaud et Fribourg, a franchi une nouvelle étape en créant une plateforme intercantonale de cybersanté. Dès le printemps 2020, cette plateforme assurera un échange hautement sécurisé d'informations médicales pour les professionnels de la santé et les habitants des cantons concernés. Plusieurs hôpitaux, dont le CHUV et les établissements de la Fédération des hôpitaux vaudois, se préparent actuellement à l'utilisation de ce nouvel outil. Une convention intercantonale est en cours de préparation, de même que la certification de la plateforme selon les règles de la Confédération et la mise en place d'une identité électronique. Le Canton de Vaud planche sur la création d'un identifiant unique permettant l'accès à la fois aux prestations de cyberadministration et au dossier électronique du patient.

Un moment tant attendu, la mise en fonction de l'hôpital Riviera-Chablais. Vingt ans après les premières discussions entre les cantons de Vaud et du Valais, les conseillères d'État Rebecca Ruiz et sa collègue valaisanne Esther Waeber-Kalbermatten ont coupé le ruban de l'hôpital de Rennaz fin août.



© KEYSTONE SDA



La conseillère d'État Rebecca Ruiz en compagnie du parrain de la Journée des proches aidants Philippe Jeanneret, lors de la soirée officielle du 30 octobre à la Résidence Les Hironnelles, à Clarens.

Proches aidants

Dans le canton de Vaud, plus de 86 000 personnes aident un proche plus d'une fois par semaine, soit 14 % de la population vaudoise âgée d'au moins 15 ans. En 2012, le Département de la santé et de l'action sociale lançait un programme cantonal de soutien aux proches aidants et instaurait une journée dédiée à celles et ceux qui aident un proche de tout âge atteint dans sa santé ou son autonomie. Depuis, six cantons ont rejoint l'initiative vaudoise. Cette journée symbolise la reconnaissance de la part des cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, Valais, Jura et Tessin dans l'engagement des proches aidants en faveur du maintien à domicile des personnes malades de leur entourage. Les mesures mises en place ont été reconnues par l'Office fédéral de la santé publique comme un modèle de bonnes pratiques. Par ailleurs, lors de la session parlementaire d'hiver, les Chambres fédérales ont validé un congé indemnisé de quatorze semaines pour permettre aux proches de s'occuper d'un enfant gravement malade.

Conventions hospitalières

La centralisation des activités de soins aigus sur le site de l'hôpital intercantonal de Rennaz a entraîné la révision de plusieurs conventions impliquant le

CHUV pour des activités menées sur les anciens sites hospitaliers. Concernant Vaud et Genève, des travaux sont actuellement en cours afin d'établir un projet de catalogue de formation commun aux deux hôpitaux universitaires. Par ailleurs, le projet de création d'un centre Vaud-Genève du médicament a été acté. Cet organe, doté d'un pouvoir décisionnel, aura notamment pour mission l'harmonisation des pratiques, l'émission de recommandations et leur suivi, ainsi que la mise en place d'un référentiel commun aux deux hôpitaux. Il proposera aussi un outil permettant l'évaluation de nouveaux médicaments. Les travaux actuellement en cours portent sur la définition de l'organisation et de la gouvernance du centre.

Espèces envahissantes

Avec le réchauffement climatique, le risque de développement d'espèces exotiques envahissantes augmente fortement. Si le moustique tigre est pour le moment établi de manière stable dans le canton du Tessin, les conditions climatiques actuelles laissent penser que l'espèce pourrait se développer pendant l'été sur une partie du plateau suisse. Le Canton de Vaud a donc mis en place un dispositif cantonal pour renforcer la surveillance nationale. Il poursuit également la planification d'un réseau de surveillance et

Parmi les travaux prévus dans le cadre de la correction du Rhône, la conseillère d'État Jacqueline de Quattro et Philippe Hohl, chef de la division Ressources en eau et économie hydraulique, ont présenté l'aménagement d'un delta à l'embouchure du lac, à Noville, par la création d'un deuxième bras de fleuve rejoignant le parcours du Vieux Rhône.



© VALÉRIE PASSELLO/LE RÉGIONAL

de lutte coordonné au niveau cantonal et intercantonal. Dans cette perspective, il participe activement aux groupes de travail en charge de l'établissement et de la mise à jour des directives de lutte aux côtés d'autres acteurs tels que la Haute École spécialisée de Suisse italienne, l'Institut tropical et de santé publique suisse ou encore le Canton du Tessin.

Correction du Rhône

Portant sur une longueur de 162 km, la 3^e correction du Rhône constitue le plus grand projet de protection contre les crues de l'histoire récente de la Suisse. Le canton de Vaud est concerné par deux mesures : la mesure prioritaire du Chablais qui vise à protéger les zones urbanisées des communes de la plaine contre les inondations et le delta, qui apportera une plus-value écologique importante à la région. L'année 2019 fut principalement consacrée à la consolidation du dossier d'enquête pour la mesure prioritaire du Chablais. Des essais de terrassement ont été menés sur le secteur du delta. Ils permettront d'optimiser biologiquement et financièrement le projet et de développer des filières de valorisation agricole de la terre végétale en provenance des futurs travaux. Au niveau fédéral, le Parlement a adopté le crédit d'ensemble pour la réalisation de la 2^e étape de la 3^e correction du Rhône dont l'enveloppe s'élève à 1,6 milliard de francs, permettant ainsi de poursuivre les travaux.

Gymnase intercantonal

Pour faire face à une croissance démographique constante dans la Broye, les cantons de Vaud et Fribourg ont décidé d'augmenter la capacité d'accueil du Gymnase intercantonal de la Broye. Lors de son inauguration en 2005, il comptait quelque 850 élèves. Treize ans plus tard, il compte quatre cents gymnasiens supplémentaires. Les deux cantons cofinanceront à part égale la construction d'une extension qui permettra l'ouverture de dix-neuf classes de gymnase supplémentaires. À terme, cet établissement pourra accueillir quelque 1500 élèves.

Gouvernements cantonaux

La Conférence des gouvernements cantonaux s'attache au respect du fédéralisme et veille à la répartition équilibrée des tâches entre la Confédération et les cantons. Tant au niveau de la politique intérieure qu'à celui de la politique extérieure, l'année 2019 a été chargée. Les gouvernements cantonaux ont été amenés à prendre position sur plusieurs dossiers importants. La Conférence a ainsi accompagné la fin des travaux parlementaires sur la réforme de la péréquation financière en assurant la promotion du compromis que les cantons avaient validé. Elle a mené les démarches avec la Confédération pour reprendre les travaux de désenchevêtrement des tâches et consacré du temps à l'élaboration d'une

stratégie en matière de cyberadministration pour laquelle Vaud s'est montré plus critique que la majorité des cantons. La principale réserve vaudoise portait sur la préservation de la souveraineté des cantons et leur droit de considérer les prestations de cyberadministration comme complémentaires aux canaux traditionnels, et non prioritaires ou exclusives. Enfin, le dossier européen, avec les enjeux découlant de l'accord cadre institutionnel, a été au cœur de l'activité de la Conférence, dont l'une des principales missions est de formaliser et de représenter la position des cantons en la matière.

Suisse occidentale

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale défend les intérêts communs des sept cantons membres sur des dossiers spécifiques de politique fédérale. Son action se déploie au niveau

de problématiques diverses mais dont les objectifs finaux sont identiques : faire entendre la « Suisse occidentale » et ses spécificités. Ainsi, en 2019, la Conférence a poursuivi ses réflexions sur la situation des médias et défendu la nécessité d'une presse plurielle. Elle a également soutenu la réforme alliant fiscalité des entreprises et financement de l'AVS soumise en votation populaire et s'est engagée sur plusieurs dossiers de politique fédérale impactant les cantons de Suisse occidentale. Notamment, et avec succès, cette motion qui entendait amener les conventions collectives de travail nationales à primer sur le droit cantonal. Enfin, la Conférence a suivi de près l'évolution du dossier européen et en particulier l'avancement des discussions portant sur l'accord cadre. En la matière, elle a organisé fin novembre, en collaboration avec la Mission suisse auprès de l'Union européenne et avec le soutien du délégué des cantons aux affaires européennes, une visite d'information à Bruxelles.



Les représentants des cantons et la secrétaire générale de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale en visite à la Mission suisse auprès de l'UE, sur invitation de l'ambassadeur Urs Bucher.

© GEOFFREY FRITSCH

La Fête des Vignerons reçoit tous les cantons



© JEAN-BERNARD SIEBER

La 19^e édition de la Fête des Vignerons s'est déroulée du 18 juillet au 12 août 2019 à Vevey. Pour célébrer et couronner les vigneron·tâcheron·s méritants, le spectacle, réunissant près de 6000 figurants dans une arène pouvant contenir 20 000 spectateurs, a été présenté à vingt-deux reprises devant plus de 370 000 spectateurs. Pour cette première édition du XXI^e siècle, la Confrérie des Vignerons avait décidé d'innover en invitant les cantons suisses à venir célébrer cette grande fête populaire sur les bords du lac Léman. Tous ont répondu favorablement et chaque canton était l'invité d'honneur d'une journée de représentation. Vaud s'était vu attribuer la dernière date pour clôturer en apothéose l'édition 2019. Ce programme des « journées cantonales » a connu un grand succès. Il a permis aux autorités vaudoises et de la région de tisser des liens avec les autorités des autres cantons accueillies à Vevey. La manifestation a aussi été l'occasion pour Vaud, le vignoble de Lavaux et son économie viticole d'afficher leur hospitalité et leur sens de la fête. Depuis décembre 2016, la Fête des Vignerons figure sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité de l'UNESCO : une grande première pour la Suisse.



© SAMUEL RUBIO

Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière



© JEAN-BERNARD SIEBER

Nuria Gorrite, présidente du Gouvernement vaudois et Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté entourées par Jean-Baptiste Guenot, directeur Europe SNCF Mobilités, Michel Neugnot, 1^{er} vice-président de la région Bourgogne-Franche-Comté, et Fabien Soulet, directeur général TGV Lyria, sur le quai de la gare de Lausanne.

Paris-Jura-Lausanne

Un comité de développement pour l'axe Paris-Lausanne, via Vallorbe et le Jura, s'est réuni pour la première fois fin novembre à Lausanne. La région Bourgogne-Franche-Comté, le Canton de Vaud, la Société nationale des chemins de fer français, les Chemins de fer fédéraux et la société Lyria ont formalisé, par une convention signée ce jour-là, leur envie de travailler ensemble pour développer le trafic sur cette ligne internationale stratégique,

plus court chemin entre Paris et Milan. Cette volonté commune est l'aboutissement de longues négociations liées à la suppression de la quatrième liaison TGV sur cet axe. Pour compenser, les CFF et la SNCF financent pendant deux ans la circulation, aller et retour, d'un nouveau train interrégional entre Vallorbe et Dole assurant d'excellentes correspondances avec des TGV pour et depuis Paris. Toujours depuis le nouvel horaire, l'offre ferroviaire pour les travailleurs frontaliers entre Pontarlier, Frasnay et Vallorbe est doublée dans les

deux sens. Ce développement de l'offre à travers le tunnel du Mont-d'Or était attendu de longue date. Il a été rendu possible grâce au dialogue de haut niveau entamé par les membres du nouveau comité de développement de la desserte Lausanne-Paris, via Vallorbe et le Jura. Ce comité étudiera ces prochains mois de nouveaux développements ainsi que le retour de la quatrième liaison TGV.

Liaisons lacustres

La collaboration franco-suisse pour la gestion à long terme des liaisons lacustres sur le lac Léman est désormais en place. Le Canton de Vaud et les partenaires français concernés ont signé en août une convention de coopération. Cette dernière permet une nouvelle dynamique et ouvre la voie à l'achat de deux nouveaux bateaux et au doublement des cadences et de la capacité sur la ligne Lausanne-Evian début 2022. Sur les rives françaises, des projets sont en cours pour améliorer la chaîne de transport et faciliter l'accès aux débarcadères. En favorisant le transport lacustre entre les deux rives du Léman, les autorités franco-suisse apportent une réponse concrète et durable aux enjeux climatiques et environnementaux. On estime en effet qu'un voyageur faisant le trajet entre Évian-les-Bains et Lausanne génère trente fois moins d'émission de CO₂ à bord d'un bateau qu'à bord d'une voiture. Près de 2500 voyageurs empruntent chaque jour les lignes

lacustres transfrontalières, soit 1,25 million de personnes par année, avec une progression annuelle de 4% attendue ces prochaines années.

Conseil du Léman

Les acteurs de la mobilité des cinq entités du Conseil du Léman ont activement collaboré pour actualiser le schéma de cohérence des transports. Ce schéma dresse un état des lieux de la mobilité dans l'espace lémanique, aide à la mise en cohérence des moyens de transport et cherche à favoriser l'émergence de projets audacieux. La publication offre aux décideurs politiques et aux citoyens une image qui reflète la situation à un moment donné et les attentes de chaque partenaire en vue d'améliorer leurs vecteurs de mobilité. Un suivi des différents projets de transports transfrontaliers autour du Léman est assuré par la Commission mobilité du Conseil du Léman.

Sécurité sur le Léman

L'interdiction des jet-skis est explicitement ancrée dans le règlement de la navigation sur le lac Léman depuis février. Le Conseil fédéral a adopté cette modification en février; celle-ci est entrée en vigueur en juin, à la suite d'un échange entre la Suisse et la France et à son approbation par les autorités françaises. L'interdiction s'étend également à

Les liaisons entre le canton de Vaud et la France via le Léman vont s'améliorer. Les partenaires ont signé une convention de coopération. Derrière la maquette du futur bateau de la CGN, Jacques Burnet, maire de Lugrin, Jean Neury, président de Thonon Agglomération, Josiane Lei, maire d'Évian-les-Bains, les conseillers d'État Nuria Gorrite et Pascal Broulis, Jean Denais, maire de Thonon-les-Bains.



© JEAN-BERNARD SIEBER

d'autres engins à sustentation hydropropulsés, véhicules amphibies ou parachutes ascensionnels tractés par des embarcations. De plus, la sécurité des bateaux à passagers sera également améliorée par l'introduction de dispositions plus strictes sur les équipements à bord.

Covoiturage transfrontalier

Le Département des infrastructures et des ressources humaines confirme à nouveau son soutien au covoiturage dans la région transfrontalière de l'Arc jurassien. À la suite du succès du projet Interreg, le Département des infrastructures et des ressources humaines a souhaité poursuivre sa collaboration avec les autres collectivités publiques suisses et françaises du périmètre. Le projet vise à encourager les pendulaires à se rassembler dans les voitures pour leurs trajets domicile-travail et ainsi faire diminuer le trafic sur les routes de l'Arc jurassien. Il s'agit de pérenniser le développement du covoiturage auprès des 38 000 salariés concernés.

Ligne Gex-Divonne-Nyon

La communauté d'agglomération du Pays de Gex connaît une amélioration des transports publics en direction de la région de Nyon. En effet, une nouvelle ligne de bus dessert le tracé Gex-Divonne-Nyon, en complément de l'actuelle ligne transfrontalière reliant Gex à Coppet, avec pour objectif entre autres d'inciter les pendulaires frontaliers à laisser leur voiture à la maison. Avec six nouveaux allers-retours aux heures de pointe, la cadence des bus est donc passée à la demi-heure, au lieu d'une heure auparavant, et les courses se prolongent jusqu'à Ornex-Maconnex. Pour que les transports publics restent attractifs sur un tronçon très fréquenté, une étude est en cours du côté français pour la création d'une voie de circulation réservée aux bus.

Ressource en eau

Les enjeux environnementaux au sein du massif du Jura franco-suisse, et plus particulièrement la problématique de l'eau, ont été mis à l'honneur par la Conférence transjurassienne. Des représentants d'associations et de collectivités françaises et suisses ont ainsi participé à plusieurs journées de réflexion et d'échange sur la gestion de l'eau. Des pistes de

coopération ont été esquissées par les acteurs de l'Arc jurassien, dont un état des lieux de la gouvernance de l'eau et des caractéristiques du territoire au niveau des sols et des cours d'eau. Les participants ont travaillé ensuite sur les enjeux et priorités à l'échelle de leur territoire, l'objectif étant de faire émerger des réponses conjointes à des problématiques locales et d'imaginer de nouvelles coopérations franco-suissees pour mener des actions concrètes.

Agriculture urbaine

Soutenue par le Conseil du Léman, l'Union lémanique des Chambres d'Agriculture a dévoilé une étude d'opportunité sur le développement d'une agriculture dite de proximité en zone urbaine autour du Léman. Sur la base de plusieurs expériences, ce concept novateur permet d'animer des espaces vacants de la ville en s'insérant comme vitrine de l'agriculture. Selon AgriGenève, coordinateur du projet, une ferme urbaine doit adapter sa production et sa commercialisation au rythme de vie des citadins avec une offre régulière et des horaires allongés en soirée. Les différents partenaires franco-suissees du projet ont échangé sur plusieurs modèles économiques, en phase avec les caractéristiques des villes de l'Arc lémanique. Plusieurs conseils pratiques à destination des milieux économiques et agricoles sont compilés dans une brochure de synthèse. Pour le canton de Vaud, ces initiatives permettent de sensibiliser la population et de reconvertir des friches urbaines.

Loup

Le retour du loup sur le territoire suisse fait l'objet d'un monitoring. Renforcée dans le Jura vaudois, cette surveillance a permis de confirmer en juillet la présence d'une meute constituée d'un couple et de louveteaux. Côté français, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage a délimité une zone de présence permanente au Marchairuz. Les deux pays coopèrent en s'échangeant des informations afin de suivre les individus dans la région ainsi que les indices de reproduction. Au niveau fédéral, le Parlement a adopté cette année une modification de la loi sur la chasse prévoyant un transfert de compétences de la Confédération vers les cantons en matière de protection des espèces, y compris le loup. La loi adoptée autorise des tirs individuels ciblés et des régulations facilitées de populations.

Programme de coopération territoriale européenne Interreg France Suisse

Le programme Interreg 2014-2020 vise à favoriser les échanges transfrontaliers par le cofinancement de projets franco-suisses s'inscrivant dans une stratégie articulée autour de quatre axes : recherche et innovation, valorisation du patrimoine naturel et culturel, transport durable et formation de la main-d'œuvre. Depuis 2015, plus de cent projets ont été financés par le programme dont soixante impliquant des structures vaudoises (entreprises, associations, universités et hautes écoles). De nombreux projets concernent la recherche et l'innovation, avec une entrée économique par le biais de partenariats public-privé, dans l'optique d'un transfert de connaissances pour de nouveaux produits. Des actions de valorisation du patrimoine ou de création de services aux entreprises sont également soutenues. Des discussions sont actuellement engagées pour préparer le prochain programme 2021-2027 sur la base des propositions de règlements de la Commission européenne. Plusieurs projets se sont achevés en 2019 permettant d'aboutir à des réalisations concrètes dans plusieurs domaines.

IGNITION

Le projet facilite l'accès des entreprises aux technologies développées en laboratoire tout en stimulant leur potentiel de développement. L'objectif est de favoriser les transferts des avancées technologiques issues des laboratoires vers les entreprises actives dans les domaines des micro- et nanotechnologies. Un service d'accompagnement est proposé aux entreprises afin de les soutenir dans leur démarche d'innovation. De nombreux échanges au sein du milieu académique ont débouché sur des collaborations avec le monde de l'entreprise dans le cadre de microprojets de recherche appliquée.



© UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

SYNAQUA

Pour répondre aux besoins de gestion et de contrôle des ressources aquatiques du Léman, le projet développe une nouvelle méthode d'analyse génétique de l'eau, comprenant des outils de bio-monitoring ainsi qu'une carte de haute précision de la qualité des eaux littorales du Léman. Ces éléments fournissent un tableau de bord pour le pilotage de la qualité écologique des zones côtières et doivent permettre aux acteurs de l'environnement du bassin lémanique d'élaborer des mesures de gestion concertée de préservation/restauration du territoire.

AUTONOMIE 2020

Depuis trois ans, des acteurs franco-suisses institutionnels, sanitaires, médico-sociaux, académiques et économiques du bassin lémanique travaillent sur des solutions autour de la question du maintien des personnes âgées à domicile sous l'angle des gérontechnologies. L'objectif visé est d'apporter des réponses innovantes et adaptées aux aînés pour favoriser leur maintien et leur qualité de vie à domicile. Face au vieillissement de la population, les technologies innovantes peuvent constituer une opportunité à explorer

pour apporter des réponses nouvelles aux enjeux liés à l'accompagnement des personnes âgées, notamment dans une logique de maintien à domicile. Le projet est piloté, côté français, par le Département de la Haute-Savoie et, côté suisse, par l'Institut et Haute École de la Santé à Lausanne. La démarche a également été soutenue par le Canton du Valais.

SERIOUS GAME

Dans le domaine de l'ingénierie, le projet a établi une méthode ludique et technologique pour la prévention des troubles

musculo-squelettiques. À partir d'une base de données recueillant sur le terrain des gestes et des postures liés aux postes de travail, une plateforme informatique simule virtuellement des scénarios en interactivité avec l'utilisateur pour établir un diagnostic ergonomique et évaluer ainsi le niveau de risque d'apparition de troubles musculo-squelettiques.

PILE

Le projet a instauré une stratégie pour sensibiliser les étudiantes et les jeunes diplômées aux débouchés potentiels dans les filières techniques. Ces dispositifs visent à améliorer l'employabilité de leurs étudiants en inscrivant l'égalité dans la formation et la préparation à l'emploi, et par conséquent garantir un accès à l'emploi de qualité pour les femmes, une insertion professionnelle durable et l'accès des femmes aux postes à responsabilités. De très nombreux échanges de bonnes pratiques en matière d'égalité ont été organisés au sein des universités en lien avec plusieurs grandes entreprises.

SUR LA TRACE DES EXPLORATEURS

Le projet vise à mettre en place une stratégie de développement touristique pour deux équipements implantés dans



© ELARGIS TES HORIZONS

le massif du Jura franco-suisse: un parc animalier, La Garenne, et un centre culturel et sportif axé sur les sciences de l'univers, l'Espace des mondes polaires. Autour de la thématique de la découverte et de l'exploration des grands enjeux environnementaux et scientifiques de notre époque, l'objectif est de proposer des produits touristiques à visée pédagogique. Cette coopération permet une diversification des activités dans une perspective quatre saisons tout en accroissant la visibilité respective des centres de loisirs.

GE-NETWORK

Le projet développe un service de promotion des « lieux de travail partagés » à destination des employeurs et des salariés du Grand Genève. Sur la base d'une expérimentation auprès d'entreprises, un guide des bonnes pratiques a été établi afin de sensibiliser les employeurs à des nouvelles formes de travail telles que les espaces de coworking, les télécentres ou encore les fablabs. Une cartographie donne la possibilité d'accéder aux détails des offres des lieux de travail répertoriés.



© FONDATION LA GARENNE

Le Canton de Vaud sur la scène internationale



© JEAN-BERNARD SIEBER

La conseillère nationale Isabelle Moret a fait entrer la flamme olympique sous la Coupole lors de son élection à la présidence du Conseil national en décembre. La conseillère fédérale Viola Amherd, les conseillers d'État Cesla Amarelle et Philippe Leuba, la présidente des Jeux olympiques de la jeunesse Virginie Faivre, la skieuse Caroline Ulrich l'entourent en ambassadeurs des JOJ 2020.

JOJ: Lausanne 2020

Tout au long de l'année, le comité d'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse a démultiplié ses efforts pour que tout soit fin prêt, jusque dans les plus petits détails, pour la cérémonie d'ouverture de Lausanne 2020. Pendant deux semaines, quelque 1900 meilleurs jeunes athlètes, âgés de 15 à 18 ans, provenant de plus de septante nations se disputent les médailles olympiques. Les compétitions se dérouleront sur plusieurs sites, soit Lausanne,

Leysin, Villars, les Diablerets et la Vallée de Joux dans le canton de Vaud, Champéry dans le canton du Valais, Saint-Moritz dans le canton des Grisons ainsi qu'aux Tuffes dans le département du Jura en France. Lausanne succède ainsi à Innsbruck en 2012 et Lillehammer en 2016, qui ont accueilli cet événement unique. Créés par le Comité international olympique en 2007, les Jeux olympiques de la jeunesse ont pour objectif d'encourager la jeunesse à adopter et vivre les valeurs positives du sport, soit le respect de l'autre, de l'environnement, l'amitié entre

les peuples et les cultures, l'excellence dans le don de soi. Dans cet esprit, le programme de culture et d'éducation constitue la colonne vertébrale des jeux de la jeunesse en visant à faire des jeunes athlètes de véritables ambassadeurs de leur sport dans leurs pays respectifs.

Les écoles vaudoises se sont fortement mobilisées en vue des Jeux olympiques de la jeunesse. L'olympisme est devenu un centre d'intérêt dans de nombreux établissements scolaires. Afin de sensibiliser la population à la venue des JOJ, des efforts importants ont été consentis pour favoriser les correspondances scolaires et les échanges linguistiques à cette occasion. Treize classes de Suisse alémanique seront reçues par des classes vaudoises. Des classes correspondent quant à elles avec des camarades de la région des Tuffes dans le Jura français. De nombreuses ressources pédagogiques ont été éditées pour l'occasion au sujet des valeurs olympiques, de Pierre de Coubertin, de l'histoire des Jeux olympiques. Les bibliothèques scolaires ont aussi créé un rallye olympique que les classes peuvent découvrir dans chaque établissement.

Inauguration du MCBA

Après des mois de travaux, le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts a été inauguré en 2019. L'inauguration s'est déroulée en deux étapes. Tout d'abord au mois d'avril, à l'occasion de la cérémonie de remise des clés, quelque 21 000 personnes ont pu découvrir, le temps d'un week-end, l'architecture du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts et ses 3220 m² de surfaces d'exposition. À la suite de quoi toute l'équipe du musée a commencé le déménagement des œuvres de sa collection et monté en même temps la première exposition du musée. En octobre, plus de 19 000 personnes se sont rendues sur le site de Plateforme 10 pour découvrir *Atlas. Cartographie du don*, l'exposition inaugurale du musée. Le public a également pu découvrir les nouveaux aménagements de Plateforme 10 : les arcades, *La Crocodile*, œuvre lauréate du concours d'intervention artistique, et le mobilier urbain. Cette inauguration constitue la première étape du projet. En 2022, le site se verra enrichi par le déménagement du Musée cantonal de la photographie et celui du design dans un bâtiment dessiné et conçu par les architectes portugais Manuel et Francisco Aires Mateus, créant ainsi un véritable quartier des arts au cœur de Lausanne.



Trois mois après son inauguration, le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts avait déjà attiré plus de 80 000 visiteurs.

© JEAN-BERNARD SIEBER



Le Comité d'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse, par sa présidente Virginie Faivre, a été le premier à se voir remettre les clés du Vortex, bâtiment né d'un partenariat entre l'État de Vaud et la Caisse de pensions de l'État de Vaud, ici représentée par son président Stephan Sola.

© JEAN-BERNARD SIEBER

Inauguration du Vortex

Bâtiment emblématique, le Vortex a tenu son ambitieux calendrier. Développé afin de répondre aux besoins grandissants des hautes écoles voisines en matière de logements pour étudiants, il accueillera dans un premiers temps les 1800 athlètes qui participeront aux Jeux olympiques de la jeunesse Lausanne 2020. Situé à proximité des transports publics, le bâtiment en forme de couronne d'un diamètre de 137 mètres dispose de huit niveaux en spirale sur une hauteur de vingt-sept mètres. Né du partenariat entre l'État de Vaud et la Caisse de pensions de l'État de Vaud, ce bâtiment a été conçu, bâti et achevé en un temps record, afin de pouvoir accueillir le Village olympique. La candidature de Lausanne et de la Suisse pour les Jeux olympiques de la jeunesse a permis aux autorités de mettre en place les partenariats nécessaires au développement de cette infrastructure spectaculaire qui servira avant tout à offrir quelque 1000 logements pour les étudiants au cœur du campus de l'Université de Lausanne.

Switzerland Global Enterprise

Organisée par le Département de l'économie, de l'innovation et du sport et le Switzerland Global Enterprise, une mission économique a réuni en novembre une délégation composée d'une vingtaine

de chefs d'entreprises, de représentants d'institutions académiques et d'organisations économiques. La délégation vaudoise a effectué une dizaine de visites ciblées dans les domaines de l'innovation à Seattle et Austin, deux destinations au bénéfice d'une forte croissance économique, en particulier dans les secteurs de l'industrie et de la haute technologie. Elle a rencontré des experts et des acteurs majeurs comme Microsoft ou Boeing afin d'échanger spécifiquement sur la transition numérique et les nouveaux modèles d'affaires. Ces visites ont également permis aux entreprises vaudoises d'explorer des opportunités de collaboration, de renforcer leur stratégie d'innovation et de nouer de nouvelles relations d'affaires en rencontrant des entrepreneurs, des investisseurs ou des partenaires américains.

Vaud-Jiangsu

Concrétisée en 2010 par la signature d'un Memorandum of Understanding, la collaboration entre le Canton de Vaud et la Province du Jiangsu se poursuit. La santé demeure un domaine de collaboration intéressant pour les deux parties : médecines traditionnelle et chinoise ont des approches thérapeutiques différentes ; le vieillissement de la population implique des problématiques similaires pour lesquelles un dialogue est bénéfique. Au niveau des sports aussi, les échanges se poursuivent, que

ce soit par le biais de JOJ ou de l'Union mondiale des Villes olympiques. Au mois de janvier 2020, la présidente du Conseil national, la Vaudoise Isabelle Moret, conduira la délégation suisse dans le cadre des festivités du 70^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la Suisse et la Chine. La délégation s'arrêtera notamment dans la province du Jiangsu.

Soins physiothérapeutiques

Une année après un incendie qui a ravagé la région grecque d'Attiki, des victimes subissaient encore les séquelles de brûlures importantes. Ces patients faisaient face à des problèmes de cicatrisation, de démangeaisons sévères ou encore de motricité des extrémités. Dès lors, à la suite d'une demande d'une association d'aide aux victimes et à celle d'une ancienne collaboratrice du CHUV, deux

physiothérapeutes du Département de l'appareil locomoteur du CHUV se sont rendus sur place. Leur travail avait pour but d'accompagner, d'évaluer et de former les physiothérapeutes indigènes aux blessures, aux soins de base mais aussi aux gestes quotidiens. À la suite de cette mission, un partenariat de longue durée pourrait être envisagé, notamment afin de former le personnel sur place à la réadaptation des patients brûlés.

Soins intensifs de pédiatrie

Le Service de néonatalogie du CHUV et celui de l'Hôpital Mohammed VI à Marrakech collaborent depuis longtemps. Afin d'étendre ce partenariat, une mission exploratoire d'une équipe de l'Unité des soins intensifs de pédiatrie s'est rendue quelques jours sur place. Les objectifs étaient la formation et l'échange d'expériences, l'élaboration de projets



© JEAN-BERNARD SIEBER

Visite du président indien. Au terme de sa visite officielle en Suisse et après avoir été reçu avec les honneurs militaires à Berne, le président indien Ram Nath Kovind et son épouse ont été accueillis à Villeneuve par la conseillère d'État Béatrice Métraux et les autorités communales. Objet de cette visite privée: l'inauguration d'un buste en bronze de Gandhi, qui avait passé quelques jours au bord du lac en 1931, à l'invitation de l'écrivain vaudois nobélisé Romain Rolland.

communs, ainsi que le développement et le renforcement des relations entre les deux services de réanimation pédiatrique. Lors de cette visite, les collaborateurs du CHUV ont constaté plusieurs obstacles dans le travail au quotidien : pénurie de professionnels, manque de formation spécifique en réanimation ou encore difficultés d'organisation. Pour pallier certaines de ces problématiques, une visite annuelle pourrait être mise en place dès 2020.

Mieux enseigner

À la demande de la présidente de la Conférence des directeurs de l'instruction publique, la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a conduit la délégation suisse invitée au sommet annuel de l'OCDE consacré à l'enseignement. Ce rendez-vous de la pédagogie portait le titre fédérateur « Mieux enseigner ». Quelque cinq cents personnes se sont retrouvées à Helsinki en mars. Des podiums de discussion ont alterné avec des présentations et des visites d'écoles. L'avenir de l'enseignement dans un monde en mutation accélérée, avec notamment l'irruption des technologies numériques qui bouleversent l'accès au savoir et remettent en cause l'autorité naturelle du maître, était un thème central. Les pédagogies innovantes étaient au cœur des discussions, ainsi que les programmes pour faire de nos écoles des établissements durables et capables de promouvoir l'égalité des chances.

Maturité bilingue

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a décidé en automne 2018 de redimensionner le dispositif de la maturité avec mention bilingue français-anglais, tant sur un plan pédagogique que géographique. Les partenariats avec toutes les écoles-hôtes en Australie, au Canada et aux États-Unis ont ainsi été résiliés. La Grande-Bretagne est devenue le seul pays d'accueil des

gymnasiens suivant un cursus bilingue français-anglais. Au printemps une délégation s'est rendue en Angleterre afin de visiter un certain nombre d'écoles partenaires potentielles, ce qui a abouti à la signature de six conventions avec de nouvelles écoles et la renégociation des conventions avec cinq écoles déjà partenaires.

Échanges internationaux

Les affaires internationales de la Direction générale de l'enseignement supérieur soutiennent les échanges destinés aux étudiants des hautes écoles vaudoises. Le principe de réciprocité des échanges, la signature de protocoles d'entente, ainsi que l'appui sur les réseaux Swissnex, ont renforcé l'établissement de relations durables et de qualité de par le monde. Ce travail bénéficie évidemment aux professeurs, enseignants et chercheurs, mais en premier lieu, la collaboration est aujourd'hui précieuse pour les étudiants. En 2019, plus de 400 étudiants immatriculés en Suisse, ainsi que 190 étudiants du monde entier, ont participé à ces échanges, déployés en une quarantaine de programmes différents. Le développement de projets interdisciplinaires est privilégié.

Apprentis vaudois

La Suisse s'est classée à la troisième place des 45^e Olympiades des métiers qui se sont tenues à Kazan, en Russie. Dans la délégation nationale forte d'une quarantaine de candidats, deux apprentis vaudois ont obtenu d'excellents résultats : la sixième place dans la compétition des peintres en carrosserie et une médaille de bronze en menuiserie. Au retour de Kazan, le conseiller fédéral Guy Parmelin et une délégation parlementaire ont reçu l'équipe de Suisse au Palais fédéral pour saluer sa performance finale lors de cette compétition. Avec seize médailles et treize diplômes à son palmarès, la délégation suisse a convaincu en Russie, où 1600 concurrents provenant de 63 pays ont participé à la compétition.

Coopération et développement en chiffres

La contribution du Canton de Vaud s'est élevée à 2,3 millions de francs pour l'année 2018. Cette somme a permis de renforcer la part consacrée à la coopération et au développement en cofinçant par le biais de la Fédération vaudoise de coopération des projets portés par des associations locales. Cette dernière met son expertise et son savoir-faire au service des collectivités publiques. Garante de l'utilisation optimale et transparente des fonds publics, la Fédération vaudoise de coopération a noué des partenariats avec la Confédération, l'État de Vaud ainsi que de nombreuses communes vaudoises.

Dans ce cadre, le Département de la santé et de l'action sociale a notamment financé un centre de prévention de santé materno-infantile au Pérou. Il a poursuivi son soutien aux populations déplacées dans l'État de Borno à au Nigéria. Il a également financé un accès facilité aux soins palliatifs pédiatriques et à la prise en charge de la douleur pour les populations vulnérables en République démocratique du Congo, au Togo, au Cameroun et au Nicaragua. De même, il finance la promotion des droits, de l'égalité genre et de l'autonomisation des femmes en Guinée-Bissau.

Le Département de l'économie, de l'innovation et du sport soutient des projets de formation des paysans aux pratiques agricoles écologiquement durables au Burkina Faso, au Togo, au Bénin et à Haïti.

Pour sa part, le Département du territoire et de l'environnement appuie des programmes centrés notamment sur la réduction de la vulnérabilité des populations rurales au Bénin et leur adaptation aux changements climatiques, ainsi que des projets visant l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans les municipalités du Salvador.

Au Togo, le Département des institutions et de la sécurité participe quant à lui à un programme de réinsertion des détenus grâce à l'installation d'ateliers dans les prisons du pays.

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture contribue, essentiellement par le biais de bourses d'études, à des projets de développement dans le domaine scolaire. Il a également conclu un partenariat avec Terre des hommes en faveur des enfants de la communauté des Roms de Roumanie afin de contribuer à la réduction des abus, de l'exploitation



©ATELIERS DES ENFANTS

L'Atelier des Enfants lutte contre les conséquences de la pauvreté pour les enfants et leurs parents, dans les bidonvilles de la banlieue de Lima, au Pérou, et travaille à améliorer leurs conditions de vie. Cette association figure parmi celles qui ont été soutenues par le Département de la santé et l'action sociale en 2018.

et de la violence faite aux enfants en Roumanie. Quant au Département des finances et des relations extérieures, il a financé du matériel scolaire et des cahiers pour des écoles situées dans onze pays différents, principalement en Afrique.

	2014	2015	2016	2017	2018
DSAS	1 473 500	1 022 785	1 105 000	1 200 000	1 581 224
DECS	435 452	500 000	500 000	500 000	500 000
DFJC	430 103	309 887	228 437	526 572	116 300
DTE	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
DFIRE	25 079	26 709	27 513	30 074	23 193
DIRH	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
DIS			49 347	49 347	45 000
Total CHF	2 464 134	1 959 381	2 010 297	2 405 993	2 365 717

Évolution des contributions cantonales à la coopération au développement.

Annexe I

Consultations fédérales

La loi fédérale sur les consultations fixe les principes généraux de la procédure de consultation et vise à associer les cantons et les milieux intéressés à l'élaboration des décisions de la Confédération. La phase de consultation a lieu en cas de révision de la Constitution, de dispositions légales importantes (lois), de traités internationaux et d'ordonnances. Le canton dispose d'une période de trois mois pour examiner si un projet mis en consultation est matériellement correct, exécutable et susceptible d'être bien accepté. Les entités de l'administration cantonale intéressées par le dossier sont alors consultées; l'avis du canton est par la suite exprimé par le Conseil d'État. Tout impact pour le canton suscité par les projets en consultation doit être clairement explicité dans la réponse gouvernementale, notamment lorsqu'il existe un éventuel risque de centralisation de compétences cantonales au niveau fédéral ou de transferts de charges de la Confédération vers le canton, mais également si une recherche de solutions sur le plan intercantonal est nécessaire. En 2019, le Canton de Vaud a répondu à une centaine de consultations fédérales, dont celles figurant ci-dessous.

Regroupement familial

Déposée au premier semestre 2019 par la Commission des institutions politiques du Conseil des États, l'initiative parlementaire entend restreindre le droit au regroupement des personnes à protéger en leur imposant les mêmes contraintes que celles qui régissent le regroupement familial des personnes admises à titre provisoire, notamment celle de devoir attendre trois ans avant de pouvoir faire venir leur famille en Suisse. Lors de la consultation, le Gouvernement a refusé le projet en l'état, l'estimant critiquable d'un point de vue humanitaire et inopportun en raison de la récente entrée en vigueur de la réforme du système de l'asile. Le Conseil d'État a également souligné que la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation engendrerait une hausse importante en personnel pour les autorités migratoires cantonales.

Protection des mineurs

Si le Conseil d'État salue l'objectif de cette nouvelle législation visant à protéger les mineurs contre tout contenu de films et de jeux vidéo non adaptés à leur âge et susceptible de porter préjudice à leur développement, il n'est pas convaincu par le mécanisme de corégulation proposé. Il lui semble improbable que les secteurs d'activité concernés, en tant que juge et partie, parviennent à dissocier de façon adéquate les intérêts commerciaux et économiques de l'objectif de protection tel que souhaité par le projet. Le Conseil d'État estime qu'il est du ressort de la Confédération de poser un cadre légal fédéral et uniforme

pour atteindre cet objectif. Le Gouvernement vaudois propose donc la création d'une commission nationale du film résultant d'une implication accrue de chaque canton et représentative de l'ensemble du pays.

Cadastre des conduites suisses

Sur le principe, le Conseil d'État est d'avis qu'il est nécessaire d'améliorer la situation en matière de données sur les conduites en Suisse afin de réduire les risques de dommages occasionnés aux infrastructures lors d'interventions et de travaux en sous-sol, de protéger les investissements consentis et de contribuer ainsi à la sûreté des approvisionnements. Toutefois, le Conseil d'État n'approuve pas en l'état le projet mis en consultation. Il constate qu'il s'inscrit dans une tendance plus générale de centralisation au plan fédéral de la gestion, du stockage ou de l'accès aux données des cantons. Le Conseil d'État a déjà contesté ce mouvement de centralisation, notamment dans sa prise de position relative à la stratégie suisse de cyberadministration.

Système national des adresses

Tout en reconnaissant la pertinence sur le plan administratif d'un système national des adresses, le Conseil d'État s'oppose en l'état à l'avant-projet, qui n'offre pas les garanties en matière de sécurité et de protection des données qu'exigerait un registre centralisant au plan fédéral des informations sur les personnes domiciliées en Suisse, et ne respecte pas les limites d'accès aux données des habitants du canton de Vaud posées par le droit cantonal, notamment pour ce qui est de la composition des ménages ou du séjour dans un établissement pénitentiaire. Pour le Conseil d'État, tout partage de données détenues par les autorités des différents niveaux institutionnels doit s'inscrire dans le cadre plus large d'une politique publique de la donnée impliquant les cantons, posant des principes communs en matière de sécurité et de protection des données.

Soins infirmiers

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a décidé en 2019 d'élaborer une initiative de commission à titre de contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts ». Le contre-projet reprend d'importantes exigences de l'initiative populaire, le but étant également de faire réagir à la pénurie de personnel infirmier tout en augmentant les compétences nécessaires de ces professionnels des soins. Consulté sur le contre-projet, le Conseil d'État a salué la volonté de renforcer les soins infirmiers au travers de la formation et de revaloriser le statut professionnel du personnel infirmier. Il regrette toutefois que le contre-projet

ne fasse pas mieux état des formations HES qui permettent de répondre aux besoins et aux enjeux du système de santé de demain par des professionnels hautement formés, capables de réflexivité et ayant des aptitudes d'analyse et de recherche. Le Conseil d'État demande que des modifications majeures soient prises en compte dans le contre-projet, sur lequel le Parlement fédéral travaille déjà depuis décembre, notamment concernant les aides à la formation, le délai d'application de la loi et l'introduction de la liberté de contracter.

Transport souterrain de marchandises

Le Conseil d'État salue le projet de loi fédérale sur le transport de marchandises en souterrain. Les installations prévues par ladite loi étant de portée nationale, le Gouvernement vaudois adhère au principe de création d'une loi fédérale ainsi qu'à l'instauration d'une procédure d'approbation des plans. Il estime toutefois que la considération des compétences cantonales par rapport aux corridors de planification et aux périmètres d'emplacement des installations en surface au plan sectoriel n'est pas suffisamment intégrée au projet de loi. Les instruments cantonaux de planification du territoire ainsi que les projets liés à l'utilisation des sous-sols doivent être pris en considération par la Confédération.

Message culture

En réponse à la consultation relative au message du Conseil fédéral concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024, le Conseil d'État a salué la volonté de la Confédération d'allouer davantage de moyens à ce secteur. Il craint toutefois que les fonds prévus ne soient pas suffisants pour mettre en œuvre tous les éléments du programme du message culturel. De plus, le Conseil d'État conteste l'affirmation selon laquelle le Message culture n'aurait en principe pas de conséquences en matière de finances et de personnel pour les cantons et les communes. Le Message prévoit de lancer des programmes dont le cadre financier n'a pas été défini. Ces programmes ont donc nécessairement des incidences financières pour les cantons et les villes. Le Conseil d'État a clairement annoncé qu'il ne prendra en charge aucune mesure qui n'aurait

pas fait au préalable l'objet d'un accord de financement conjoint et que les choix que la Confédération effectue seule lui appartiennent et devront être intégralement financés par elle. Ajoutons que la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale a également pris connaissance du Message culture et pris position sur deux thèmes pour lesquels ils se sont engagés dans le cadre d'autres consultations fédérales, à savoir les sujets Cinéma et Langues et compréhension.

Vote électronique

Considérer le vote électronique comme canal ordinaire de vote, telle était la volonté du Conseil fédéral lors de la mise en consultation de la modification de la loi sur les droits politiques. Le Conseil d'État s'y est toutefois fermement opposé, estimant que les mesures et exigences proposées dans le projet sont largement insuffisantes pour garantir la transparence et la sécurité du vote. Le Conseil d'État considère que la confiance des citoyens envers le système de vote est un élément central du fonctionnement de la démocratie suisse. Raison pour laquelle il estime que le système de vote électronique proposé aux citoyens doit être exclusivement en mains publiques suisses. Or, au moment de la consultation, un seul système était en exploitation. Si celui-ci est proposé par La Poste, il est développé par une entreprise dont le siège est à l'étranger. Le Conseil d'État demande ainsi au Conseil fédéral de s'abstenir de légiférer à ce stade ou, à tout le moins, de décréter un moratoire.

Réponses du Conseil d'État en ligne

www.vd.ch > Thèmes > État, Droit, Finances > affaires extérieures > réponses du Conseil d'État aux consultations fédérales

Annexe II

Accords intercantonaux

Accords intercantonaux sur les jeux d'argent

Adoptée par le peuple suisse en 2018, la loi fédérale sur les jeux d'argent remplace depuis le 1^{er} janvier 2019 les deux lois fédérales antérieurement en vigueur dans le domaine des jeux d'argent (la loi sur les loteries et la loi sur les maisons de jeu). Sa mise en œuvre implique, au-delà de la révision des ordonnances et de l'adaptation des législations cantonales, la révision des dispositions intercantionales en matière de jeux d'argent. Au niveau national, la Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par le marché des loteries et la loi sur les loteries a adopté une révision totale de la convention intercantonale du 7 janvier 2005 sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse. La Conférence romande de la loterie et des jeux a quant à elle revu la convention romande sur les jeux d'argent. Après avoir été soumises en consultation aux gouvernements cantonaux et aux parlements cantonaux romands, selon la Convention sur la participation des Parlements, les deux conventions ont désormais été transmises aux cantons pour qu'ils y adhèrent d'ici au 1^{er} janvier 2021. Au niveau vaudois, les deux accords intercantonaux seront soumis à la Commission thématique des affaires extérieures et au Grand Conseil en 2020, de façon à ce que le Conseil d'État soit autorisé à y adhérer.

Accord intercantonal universitaire

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique a modernisé les dispositions sur lesquelles se fonde le financement intercantonal des hautes écoles universitaires. Ce système de compensation des charges entre les cantons garantit aux étudiants l'égalité d'accès à toutes les hautes écoles universitaires cantonales. L'accord entièrement révisé a été approuvé par dix-huit cantons sur vingt-quatre lors de l'Assemblée plénière de la Conférence spécialisée en juin et a été ensuite transmis aux cantons pour approbation. La révision de l'accord prévoit que les tarifs soient désormais calculés en fonction des coûts effectifs et que les rabais octroyés jusqu'à présent à six cantons pour pertes migratoires soient supprimés. Bien que la fonction de l'accord demeure la même qu'avant révision, soit de déterminer les contributions que les cantons doivent verser pour leurs ressortissants qui étudient dans une université extracantonale, certains cantons jugent insuffisante la couverture des coûts basée sur cette nouvelle méthode de calcul. Le Grand Conseil, par le biais de la Commission thématique des affaires extérieures, a été consulté selon la Convention sur la participation des Parlements cantonaux en vigueur. L'accord intercantonal

universitaire devrait être soumis au Parlement vaudois pour ratification en 2020. La Commission thématique des affaires extérieures sera saisie pour préavis.

Accord intercantonal sur les marchés publics

Clé de voûte du droit des marchés publics en Suisse, l'Accord international sur les marchés publics été révisé en 2012. Ratifié par la Suisse, les dispositions de cet accord ont dû être transposées au niveau de la Confédération d'une part, dans la loi fédérale sur les marchés publics, et, au niveau cantonal d'autre part, dans l'Accord intercantonal sur les marchés publics. La révision au niveau international vise à simplifier et moderniser les textes de l'accord, mais son intérêt réside notamment dans le renforcement de la concurrence et l'adaptation aux progrès de la technique. La Suisse ne pourra ratifier l'accord international révisé qu'une fois l'adaptation du droit fédéral et intercantonal achevée. Profitant de la révision induite par l'Accord international, les cantons et la Confédération ont approuvé le principe d'une harmonisation parallèle de leur législation respective. Le projet d'accord intercantonal révisé et le projet de nouvelle loi fédérale proposent à quelques exceptions près un texte commun élaboré sous l'égide d'un groupe de travail composé de représentants de la Confédération et des cantons. En juin 2019, le Parlement fédéral a adopté la nouvelle loi. En novembre 2019, la Conférence des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement a adopté l'accord intercantonal révisé. Celui-ci devrait être prochainement soumis au Parlement vaudois pour ratification. La Commission thématique des affaires extérieures sera saisie pour préavis.

Convention sur l'harmonisation de l'informatique policière

L'échange de données et la communication entre les autorités de police cantonales et fédérales se font en grande partie par voie électronique. La difficulté des échanges réside dans le fait que les autorités concernées sont équipées de différentes structures informatiques et technologies de communication. Pour y faire face, un programme « Harmonisation de l'informatique policière » a été mis sur pied, donnant lieu à une convention entre la Confédération et les cantons. L'objectif est de mettre en commun les idées, méthodes et solutions en matière d'informatique policière. En septembre 2019, la Commission thématique des affaires extérieures a pris position sur le projet d'harmonisation soumis à consultation par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police. Bien que ladite Commission soutienne le projet, elle a fait part

de plusieurs remarques relatives à la structure organisationnelle très hiérarchique et verticale du projet, l'importance de la représentation des minorités au sein de la Conférence spécialisée et la mise en place d'une haute surveillance interparlementaire. La convention sur l'harmonisation de l'informatique policière devrait être soumise au Parlement vaudois pour ratification en 2020. La Commission thématique des affaires extérieures sera saisie pour préavis.

Convention intercantonale Hôpital Riviera-Chablais

En 2019, l'Hôpital intercantonal Riviera-Chablais, Vaud-Valais a été inauguré. La mise en exploitation de l'établissement demande la révision de la convention intercantonale entre le Canton de Vaud et celui du Valais. Elle portera notamment sur les missions de l'hôpital et le rôle des organes, et intégrera les dispositions relatives au financement hospitalier entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Le Grand Conseil a été informé. Une commission interparlementaire a été désignée et examinera le projet de convention en 2020.

Le Conseil d'État peut conclure, sans l'approbation parlementaire, des conventions intercantionales ou des traités internationaux lorsqu'une telle compétence lui est attribuée par une loi, une convention intercantonale ou un traité international approuvés par le Grand Conseil (art. 21 b al. 1 LOCE). Il est en outre compétent pour conclure seul des conventions législatives de portée mineure (art. 21 b al. 2 LOCE). Selon l'art. 21 b al. 3 LOCE, le Conseil d'État renseigne chaque année le Grand Conseil sur les conventions conclues sur la base de cette disposition. Pour la période traitée par le présent rapport, le Conseil d'État n'a pas conclu de convention sur la base de cette disposition.

Annexe II

Conventions-programmes

Mensuration officielle

La Confédération et le Canton de Vaud fixent depuis 2004 les dispositions relatives à la mensuration officielle dans des conventions-programmes pluriannuelles. La convention-programme 2016-2019 arrivant à terme, le Canton de Vaud a transmis courant 2019 son plan d'application pour la période 2020-2023 à la Confédération en vue d'obtenir une subvention fédérale. L'offre de la Confédération est attendue dans le courant du premier semestre 2020. D'ici l'été 2020, la procédure de renouvellement de la convention-programme 2016-2019 devrait être terminée. La Commission thématique des affaires extérieures sera saisie pour préavis.

Mesure de protection contre le bruit

Depuis 2008, la Confédération et le Canton de Vaud signent des conventions-programmes concernant les mesures de protection contre le bruit pour des périodes pluriannuelles. La dernière date de 2016 pour une période de trois ans pour laquelle la subvention fédérale s'élève à 5 000 000 francs. En raison de l'adoption par le Parlement fédéral de la motion « Routes. Mesures de protection contre le bruit à partir de 2018 », les contributions fédérales se sont prolongées jusqu'à fin 2022. Dès lors, pour le canton de Vaud, une contribution supplémentaire de 3 250 000 francs a été attribuée pour la période 2016-2022. L'avenant de cette convention-programme a été signé en novembre 2019. Le Grand Conseil en a été informé.

Eaux, forêts et parcs

Durant l'année 2019, le Conseil d'État a signé sept avenants à des conventions-programmes dans le domaine de l'environnement. Les forêts, les eaux ainsi que les parcs du Jorat et de Gruyère Pays-d'Enhaut sont concernés. Chaque année, les objectifs sont mesurés. Ils peuvent donner droit à des suppléments de contributions demandés par le canton. La Confédération répond favorablement à ces requêtes pour autant qu'elle bénéficie de disponibilités découlant de la non-atteinte d'objectifs de la part d'autres cantons. Sept conventions-programmes dans les mêmes domaines seront renouvelées en 2020 par le Conseil d'État pour une nouvelle période de quatre ans. Le Grand Conseil a été informé de la signature des avenants. Il sera consulté pour le renouvellement de la convention-programme 2020-2023.

Politique régionale

La loi fédérale sur la politique régionale soutient le développement économique des cantons de montagne et des espaces ruraux. Tous les quatre ans, les cantons sont tenus de présenter à la Confédération un programme de mise en œuvre de politique régionale assorti d'un cadre financier. Pour la période 2020-2023, le Canton de Vaud poursuit le développement des deux axes prioritaires déjà engagés dans le cadre de la précédente convention-programme, à savoir l'industrie et le tourisme. Le développement du numérique, l'élaboration du nouveau concept de l'Espace Horloger de la Vallée de Joux, ou encore la promotion de la filière bois, figurent ainsi parmi les actions concrètes déjà réalisées au niveau cantonal. À l'échelle intercantonale, deux programmes seront mis en œuvre pour la période 2020-2023, pour l'Arc jurassien d'une part, et pour l'ensemble des cantons de Suisse occidentale d'autre part. La Commission thématique des affaires extérieures sera consultée en 2020.

En 2018, le Conseil d'État a adopté la mesure de simplification de la directive DRUIDE 1.3.4 élaborée en 2006 pour les conventions-programmes. La directive revoit et formalise le mode de consultation du Grand Conseil. Elle procède également à un allègement au niveau de la consultation des services administratifs. L'objectif est d'assurer la signature des conventions-programmes dans les délais et de garantir au canton la subvention fédérale. Alors que le Grand Conseil était consulté au moment de l'adoption de la convention-programme, avec une marge de manœuvre quasiment inexistante, la directive actualisée propose de consulter le Grand Conseil et les services de l'administration au stade de l'avant-projet. Cette étape permet d'intervenir sur le fond sans mettre en péril la signature de la convention-programme. Le Grand Conseil est informé de la signature des conventions-programmes et le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures mentionne les conventions-programmes signées, renouvelées et ayant fait l'objet d'avenants.

Annexe III

Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières

au 31 décembre 2019

Conférences intercantionales nationales		
Conférence	Représentation du Conseil d'État à l'assemblée générale	Fonction supplémentaire éventuelle
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	M. Pascal Broulis	Membre du bureau
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	M. Pascal Broulis	
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	M ^{me} Cesla Amarelle	Membre du comité
Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)	M ^{me} Cesla Amarelle	Vice-présidente
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	M ^{me} Béatrice Métraux	Vice-présidente
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	M ^{me} Rebecca Ruiz	Membre du comité
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	M ^{me} Rebecca Ruiz	
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)	M ^{me} Jacqueline de Quattro* M ^{me} Nuria Gorrite	M ^{me} Jacqueline de Quattro*, présidente
Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)	M ^{me} Jacqueline de Quattro*	
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	M ^{me} Jacqueline de Quattro*	Vice-présidente
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG-MPS)	M ^{me} Béatrice Métraux M ^{me} Jacqueline de Quattro*	M ^{me} Béatrice Métraux, membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	M ^{me} Nuria Gorrite	Membre du comité
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	M. Philippe Leuba	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	M. Philippe Leuba	Président
Conférence des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries (CDCM)	M. Philippe Leuba	Membre du comité

* En fonction jusqu'à fin novembre 2019.

Conférences intercantionales de Suisse occidentale et du Tessin		
Conférence	Représentation du Conseil d'État à l'assemblée générale	Fonction supplémentaire éventuelle
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	M. Pascal Broulis	
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF)	M. Pascal Broulis	
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	M ^{me} Cesla Amarelle	
Comité gouvernemental de la HES-SO	M ^{me} Cesla Amarelle	Vice-présidente
Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP)	M ^{me} Béatrice Métraux	Présidente
Conférence latine des chefs des départements compétents en matière d'asile et des migrants (CLDAM)	M ^{me} Béatrice Métraux	Présidente
Conférence romande des chefs des départements compétents en matière de police des étrangers concernant la Fondation romande de détention (CRDPE-LMC)	M. Philippe Leuba	
Conférence latine des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)	M ^{me} Béatrice Métraux	Présidente
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	M ^{me} Rebecca Ruiz	
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	M ^{me} Jacqueline de Quattro*	Présidente
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	M ^{me} Nuria Gorrite	Vice-présidente
Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ)	M. Philippe Leuba	Vice-président
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	M. Philippe Leuba	
Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique	M ^{me} Nuria Gorrite	Présidente
Conférences transfrontalières		
Conseil du Léman	M. Pascal Broulis	Membre du comité
Conférence transjurassienne	M. Pascal Broulis	Membre du bureau
Comité régional franco-genevois	M. Pascal Broulis	Membre de l'instance politique de coopération
Commission internationale franco-suisse pour la protection des eaux du Léman	M ^{me} Jacqueline de Quattro*	Membre de l'organe directeur
Grand Genève – GLCT	M ^{me} Jacqueline de Quattro*	Vice-présidente

* En fonction jusqu'à fin novembre 2019.

